

Cahier d'information

Témoignage devant le

**Comité permanent de l'environnement et du
développement durable**

4 novembre 2020

Onglet	Enjeu	Sujet
1A	Informations générales	Discours du Trône : engagements environnementaux
1B		Membres ENVI et bios
1C		Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique
1D		Discours du ministre
1G		Réalisations de Parcs Canada 2020-2021
4.	Budget principal des dépenses 2020-21 (cartable du ministre)	Budget principal des dépenses et budgets supplémentaires des dépenses A et B de Parcs Canada pour 2020-2021
		Copie du budget principal des dépenses
		Copie du budget supplémentaire des dépenses A 2020-2021
		Copie du budget supplémentaire des dépenses B 2020-2021
Notes d'enjeux (cartable du ministre)		
24.	Caribou (ECCC/cartable du ministre) Mesures visant à protéger le caribou dans le parc national Jasper (REEV/cartable du DGA seulement) Caribou des montagnes du sud (OPS/cartable du DGA seulement)	
25.	Solution naturelles pour le climat (ECCC)	
26.	Parcs urbains (ECCC)	
27.	Espèces en péril (ECCC/cartable du ministre) Espèces en péril (ECAP/cartable du DGA seulement)	
41.	Faire progresser une proposition législative fédérale pour les lieux patrimoniaux	
42.	Report de paiements et allègement des loyers	
43.	Investissement dans les infrastructures fédérales	
44.	Agence Parcs Canada : Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	
45.	Création d'aires protégées	
46.	Fréquentation en 2020 (1er avril au 30 septembre)	
47.	Mise en œuvre du plan d'action pour le site patrimoine mondial du Parc national Wood Buffalo	
50.	Effet de la COVID-19 sur le revenus de Parcs Canada	
Notes d'enjeux (DGA)		
51.	OPS	Déneigement de la piste du lieu historique national du Canal-De-Lachine
52.		Proposition de Liricon relative à l'installation d'un téléphérique dans le Parc national de Banff
53.		Groupe consultatif sur la circulation et le transport durables des personnes dans le Parc national Banff
54'		Projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel (Énergie Saguenay par GNL Québec Inc.) au Québec
55.		Projet de conservation du lieu historique national Province House
56.		Parc Urbain de la Rouge
57.		Conservation du bison des bois dans le Parc national Wood Buffalo
58.	PSI	Paiements en remplacement d'impôts (PERI)
59.		Route transcanadienne

Onglet	Enjeu	Sujet
60.	ECAP	Changements climatiques et solutions fondées sur la nature
61.		Patrimoine naturel
62.		Projet de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen
63.		Programme national de gestion du feu de Parcs Canada
64.		Ravageurs forestiers dans les parcs nationaux du Canada
65.		Dendroctone du Pin Ponderosa
66.	REEV	Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada
67.		Baisse des revenus liés aux visiteurs en 2020 (1er avril au 30 septembre)
68.		Mise en oeuvre de la loi sur les frais de service à Parcs Canada
69.		Occupation du terrain de camping du Lac Audy au Parc National du Mont-Riding
70.		Incidences sur le tourisme et l'économie
71.		L'emploi des jeunes à Parcs Canada en 2020
72.	AAPC	Regroupement de la collection sous la garde de Parcs Canada
73.		Diversité, inclusion et commémoration historique
74.		Refléter la diversité du Canada dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation
75.		Rapport du comité ENVI et rapport du vérificateur général sur la conservation des biens patrimoniaux fédéraux
76.		Intendance Autochtone
77.		Laboratoires Canada: groupe scientifique des sciences du Patrimoine Culturel

Discours du Trône

Question:

Quelles sont les priorités environnementales du gouvernement énoncées dans le discours du Trône?

Réponse:

- Bien que la principale priorité du gouvernement demeure de protéger les Canadiens contre la COVID-19, le discours du Trône a clairement indiqué que nous devons prendre des mesures audacieuses sur de multiples fronts interreliés, soit l'économie, l'égalité et l'environnement.
- Dans ce contexte, le gouvernement entend faire de l'action climatique une pierre angulaire de son plan visant à soutenir et à créer un million d'emplois dans tout le pays.
- Dans l'ensemble, le Discours du Trône a énoncé 20 engagements clés liés à l'environnement.
- Ces engagements comprennent, entre autres, les suivants :Exceed Canada's 2030 climate goals :
 - Légiférer sur l'objectif du Canada d'émissions nettes nulles d'ici 2050.
 - Poursuivre la politique consistant à mettre un prix sur la pollution, tout en remettant cet argent dans les poches des Canadiens.
 - Utiliser des solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, notamment en plantant deux milliards d'arbres.
 - Investir dans la réduction de l'impact des catastrophes liées au climat.
 - Protéger un quart des terres et un quart des océans du Canada en cinq ans.
 - Créer l'Agence Canadienne des Eaux.
 - Moderniser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
 - Interdire les plastiques à usage unique nocifs l'an prochain et veiller à ce que davantage de plastique soit recyclé.

**Comité permanent de l'environnement et du
développement durable**

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Membres

(12)

**Matt Jeneroux
Yvan Baker
Laurel Collins
Dan Albas (Vice-président)
Lloyd Longfield
Joël Godin**

**Monique Pauzé (Vice-présidente)
Brad Redekopp
Francis Scarpaleggia (Président)
Peter Schiefke
Raj Saini
Ya'ara Saks**

Peter Schiefke



Affiliation politique : Libéral
Circonscription : [Vaudreuil—Soulanges](#)
Province ou territoire : Québec
Langue préférée : Anglais ou français

Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Peter a été élu député pour la première fois en octobre 2015 par les citoyens de Vaudreuil—Soulanges. Peu de temps après, il a été nommé secrétaire parlementaire pour la Jeunesse par le premier ministre Trudeau et, en 2018, il s'est vu confier les responsabilités de secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé. En 2019, Peter a été réélu et a peu après été nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Avant d'entrer en politique, Peter a occupé de nombreuses fonctions en mettant son expertise en matière de développement durable au service de causes nationales et internationales. Sa passion pour le changement social positif a inspiré son travail en tant que directeur cofondateur d'Action Jeunesse Canada, le programme CEED basé en Ouganda, en Afrique de l'Est et son travail en tant que directeur national de Réalité climatique Canada, une organisation fondée par l'ancien vice-président américain et lauréat du prix Nobel Al Gore. En l'honneur de son travail, Peter a reçu de nombreux prix et distinctions tels que la Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants, la Médaille de la Paix YMCA et le prix Entraide, Paix et Justice de Forces Avenir pour l'aide humanitaire.

Peter détient un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université Concordia et une maîtrise en ressources renouvelables de l'Université McGill. Il vit actuellement avec sa femme et ses deux enfants dans sa circonscription de Vaudreuil—Soulanges, au Québec.

Francis Scarpaleggia (Président)



Affiliation politique : Libéral
Circonscription : [Lac-Saint-Louis](#)
Province ou territoire : Québec
Langue préférée : Anglais

Président du caucus du Parti libéral du Canada

Enjeux prioritaires – Eau

Francis Scarpaleggia a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 2004, puis réélu au Parlement en 2006, en 2008, en 2011 et en 2015. Il occupe la fonction de président du caucus libéral national depuis 2011.

Francis a fait de la protection des ressources d'eau douce du Canada une de ses priorités personnelles. C'est avec cette priorité en tête qu'il a présenté à la Chambre des communes plusieurs projets de loi et motions concernant l'eau. Il a notamment présenté des motions pour établir une stratégie nationale de l'eau et pour créer un conseil afin de mieux protéger le fleuve Saint-Laurent, qui est une voie navigable vitale. Sur le plan législatif, il a présenté des projets de loi visant à interdire les exportations massives d'eau, à prohiber le déversement de déchets miniers toxiques dans les plans d'eau et à améliorer le processus d'élaboration des recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. De plus, il est à l'origine d'une étude approfondie du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur les répercussions de l'exploitation des sables bitumineux sur les ressources en eau du Canada. Il a d'ailleurs rédigé le document *La dimension cachée : l'eau et les sables bitumineux*, qui est le rapport des libéraux tiré de cette étude.

Depuis son arrivée au Parlement, Francis a siégé aux comités suivants à la Chambre des communes : Comité permanent de la sécurité publique et nationale (comme vice-président), Comité permanent de l'environnement et du développement durable (comme vice-président), Comité permanent des transports, Comité permanent du patrimoine canadien, et Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Il a également présidé le Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes.

Francis a été membre fondateur du Comité parlementaire des soins palliatifs et des soins de compassion, formé de députés de tous les partis. À ce titre, il a organisé et présidé des audiences à Montréal à l'automne 2010 pour recueillir des témoignages en vue de la rédaction du rapport du Comité, intitulé *Avec dignité et compassion : Soins destinés aux Canadiens vulnérables*.

Avant de se lancer en politique, d'abord comme adjoint politique de son prédécesseur Clifford Lincoln pendant plus d'une décennie et ensuite à titre d'élu, Francis a enseigné l'administration des affaires au Collège Dawson, à Montréal. Auparavant, il a passé plusieurs années dans le secteur privé, notamment comme analyste financier.

Francis a reçu un diplôme de premier cycle en économie de l'Université McGill et a obtenu une maîtrise en économie de l'Université Columbia, à New York. Par la suite, il s'est vu décerner un MBA de l'Université Concordia.

Francis habite à Kirkland avec son épouse et leurs deux enfants.

Raj Saini



Affiliation politique : Libéral
Circonscription : [Kitchener-Centre](#)
Province ou territoire : Ontario
Langue préférée : Anglais ou français

Enjeux prioritaires – Enjeux internationaux

Raj s'implique depuis longtemps dans la communauté de Kitchener-Waterloo. Depuis plus de 20 ans, il est propriétaire et exploitant de la pharmacie primée Greenbrook. Cette expérience lui a permis de prendre conscience des défis et des possibilités associées à la gestion d'une petite entreprise et de l'importance d'aider les personnes de tous âges à vivre plus sainement et plus longtemps.

Fier membre du Club Rotary depuis de nombreuses années, Raj est aussi un ancien membre du Conseil international du Canada (section de la région de Waterloo) et un défenseur de longue date des valeurs libérales. Il est passionné par la croissance des économies locales, la création d'emplois mieux rémunérés et la recherche de solutions judicieuses et responsables sur le plan financier afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Depuis qu'il a été élu député de Kitchener-Centre pour la première fois en 2015, Raj a démontré qu'il était un défenseur infatigable et énergique des intérêts de sa circonscription, notamment en attirant de nombreux investissements dans la région de Waterloo et en contribuant à améliorer la qualité de vie des résidents et de leur famille.

Au cours des quatre dernières années de son mandat de député, Raj s'est montré un fervent défenseur du développement de la scène artistique et culturelle dynamique de Kitchener en obtenant un investissement de 4,5 millions de dollars. Le gouvernement libéral a injecté plus de 200 millions de dollars dans les infrastructures de la région de Waterloo et s'est engagé à octroyer plus de 350 000 dollars à des projets communautaires à l'appui des aînés de la région par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. En outre, il a collaboré à la mise en place de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants par l'entremise de laquelle les familles de Kitchener-Centre ont reçu plus de six millions de dollars en avril 2019.

Grâce à votre soutien, Raj pourra continuer à défendre les intérêts des familles, des étudiants, des travailleurs, des aînés, des entreprises et de la communauté dans son ensemble aux côtés de Justin Trudeau et de l'équipe libérale pour faire de Waterloo une région plus prospère et plus durable.

Yvan Baker



Affiliation politique : Libéral
Circonscription : [Etobicoke-Centre](#)
Province ou territoire : Ontario
Langue préférée : Anglais

Enjeux prioritaires – *Il pose rarement des questions*

Yvan Baker est un leader communautaire dévoué et un ardent défenseur des familles d'Etobicoke-Centre depuis de nombreuses années. Dans le passé, il a été député provincial, consultant en gestion et instructeur à l'École d'administration des affaires Schulich de l'Université York. Il a toujours été animé d'une passion et d'une détermination profondes pour l'amélioration concrète du bien-être des familles de sa communauté.

Yvan est né et a grandi à Etobicoke et a toujours été fortement attaché à sa communauté et à ses citoyens. Sa mère et ses grands-parents ont immigré au Canada depuis l'Ukraine et sont extrêmement fiers de leur héritage, mais aussi de leur nationalité canadienne. Cette expérience de vie a permis à Yvan de prendre conscience de l'importance particulière des services communautaires, de découvrir le dynamisme d'Etobicoke-Centre et de faire de lui le candidat le plus apte à défendre les priorités de sa circonscription à Ottawa.

En tant que candidat de l'équipe Trudeau dans Etobicoke-Centre, Yvan sait ce qu'il faut faire pour assurer la croissance de l'économie et créer de bons emplois bien rémunérés pour les membres de la classe moyenne. Au cours de son mandat de député provincial, il a travaillé d'arrache-pied avec ses homologues afin d'apporter des changements concrets qui ont eu une incidence directe sur les familles de sa communauté et ont facilité leur vie.

Les familles d'Etobicoke-Centre ont besoin d'un porte-parole de confiance au sein du gouvernement qui se fera le champion de leurs intérêts et du renforcement de la classe moyenne. Yvan Baker est déterminé à mettre tout en œuvre afin de bâtir un avenir pour tous les membres de sa communauté.

Lloyd Longfield



Affiliation politique : Libéral

Circonscription : [Guelph](#)

Province ou territoire : Ontario

Langue préférée : Anglais et français

Enjeux prioritaires – Transports non polluants, recherche climatologique et engagement auprès des peuples autochtones

En octobre 2015, Lloyd a été élu au Parlement comme candidat du Parti libéral du Canada pour Guelph, en Ontario. Il est membre du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et membre du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Lloyd participe activement à de nombreux caucus, notamment en présidant le Caucus de l'innovation et de la technologie. Il est également vice-président du Caucus numérique et du Caucus de l'automobile et secrétaire du Caucus de l'Ontario. Lloyd représente Guelph selon une approche de triple bilan, et il se fait actuellement le champion des enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels la collectivité et, en fin de compte, le Canada sont confrontés.

Lloyd sert Guelph depuis 25 ans au sein d'organismes d'intérêt communautaire, et y a dirigé la Chambre de commerce pendant sept ans. Cela faisait suite à une carrière réussie dans l'automatisation hydraulique et pneumatique allant du démarrage d'entreprises à la collaboration avec des distributeurs de partout au Canada en tant que directeur général de multinationales européennes.

Voici quelques-unes des principales réalisations de Lloyd qui illustrent son leadership communautaire :

- Directeur général de la Chambre de commerce de Guelph, 2008-2015.
- Président de la Chamber Executives of Ontario, 2012-2013.
- Directeur de la Chambre de commerce de l'Ontario, 2013-2014.
- Membre du Club Rotary de Guelph-Wellington, 2013-aujourd'hui.
- Directeur cofondateur d'Innovation Guelph et mentor, 2010-2015.
- Directeur fondateur de Partenariats locaux en matière d'immigration, 2009-2015.
- Directeur du YMCA-YWCA de Guelph, 2009-2012.
- Président de l'Institut pour la citoyenneté canadienne de Guelph, 2014-2015.
- Président du Comité consultatif sur les stages internationaux de l'AIESEC de Guelph, 2014-2015.
- Conseil consultatif de l'École de commerce et d'économie de l'Université de Guelph, 2012-2015.
- Career & Academic Access Advisory Board du Collège Conestoga, 2012-2015.
- Groupe de travail sur l'élimination de la pauvreté de Guelph-Wellington, 2013-2015.
- Directeur de Partenariat pour l'innovation de Guelph, 2008-2010.
- Directeur des services aux immigrants de Guelph-Wellington, 2008-2015.
- Directeur du Conseil d'éducation au choix de carrière, 2008-2013.
- Directeur de l'Association des gens d'affaires du centre-ville de Guelph, 2008-2014.
- Directeur du Business Enterprise Centre de Guelph-Wellington, 2008-2014.
- Conseil consultatif sur la gestion de la qualité de l'Hôpital St. Joseph, 2012-2014.
- Étude sur le corridor de transport ouest de la RGT, 2011-2014.
- Groupe de travail sur la planification énergétique communautaire de Guelph, 2008-2009.

- Groupe de travail sur la durabilité de Guelph, 2009-2014.
- Plan de développement économique pour la prospérité de Guelph en 2020, 2008-2010.
- Groupe de travail sur la gestion des eaux usées de Guelph, 2009-2010.
- Comité sur la conservation de l'eau de Guelph, 2010-2012.
- Plan directeur de gestion des déchets solides de Guelph, 2013-2014.
- Conseil d'administration du centre River Run, 2008-2010.
- Président du conseil paroissial d'Holy Rosary, 1993-1998.
- Président du conseil des parents de l'école catholique St. James, 1997-2002.

Récompenses :

- Prix du Jubilé de la Reine, 2012.
- 95 dons à la Société canadienne du sang.

Participation au milieu des affaires :

- Fondateur et chef de la direction de Fluid Power Design Inc., 1986-1988.
- Chef de la direction d'HyPower Systems Manitoba Inc., 1988-1992.
- Directeur général d'IMI Norgen Ltée, 1992-2003.
- Directeur général d'Hydac International, 2003-2008.
- Directeur de l'Association canadienne d'énergie fluide, 2004-2008.
- Société des tribologistes et ingénieurs en lubrification, 2003-2008.

Lloyd est marié depuis plus de 39 ans à Barb, son amie de cœur du secondaire, et ils ont eu trois filles ensemble.

Joël Godin



Affiliation politique : Conservateur
Circonscription : [Portneuf—Jacques-Cartier](#)
Province ou territoire : Québec
Langue préférée : Français

Joël a œuvré dans le domaine des communications, notamment au FM93, à CITF et à TQS comme directeur des ventes. À l'automne 2008, il a fondé son entreprise, AJC Communication inc., mettant ainsi à profit ses aptitudes naturelles de leader.

Il a par la suite occupé le poste de conseiller politique au sein du cabinet du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, le député de Louis-Hébert, Sam Hamad. Il y a également tenu la fonction de directeur de son bureau de circonscription.

Son implication auprès des gens et des différents organismes est le résultat d'un sentiment d'attachement continu envers son milieu en politique municipale et provinciale. Il a siégé à divers conseils d'administration tels que le Carnaval de Québec, le club de golf du Rouge et Or de l'Université Laval, la Fondation canadienne Rêve d'enfants, la Fondation Sourdivine et de nombreux regroupements sportifs où évoluent ses enfants.

Ses expériences politiques et sociales ainsi que ses compétences dans le domaine des communications ont outillé Joël afin de bien représenter et défendre les intérêts de la circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier à Ottawa. Il agit au nom de ses citoyens et des organismes et institutions de son comté. Ayant été lui-même chef d'entreprise, il sait que la prospérité économique d'une région passe par les gens qui y demeurent et qui y investissent temps et argent.

Depuis près de 20 ans, Joël Godin et sa famille sont citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures. Grâce au rôle actif qu'il joue dans sa circonscription, il en connaît très bien les enjeux. C'est pourquoi aujourd'hui vous pouvez compter sur lui pour faire rayonner partout au pays les 28 municipalités composant la magnifique circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier.

Dan Albas (Vice-président)



Affiliation politique : Conservateur

Circonscription : [Central Okanagan—Similkameen—Nicola](#)

Province ou territoire : Colombie-Britannique

Langue préférée : Anglais

Né en 1976, Dan Albas a déménagé à Penticton avec sa famille à l'âge de trois ans. C'est là qu'il a passé la majeure partie de son enfance en compagnie de ses deux sœurs et son père, avocat et participant actif à la vie politique conservatrice, et sa mère, travailleuse sociale. Après avoir vécu brièvement à Whitehorse, au Yukon, ils ont déménagé en Alberta afin que Dan puisse recevoir les soins médicaux dont il avait besoin à la suite d'un accident ayant causé de graves brûlures sur une grande partie de son corps. Ils sont ensuite retournés à Penticton où Dan a fréquenté l'école secondaire de Penticton et le Collège Okanagan.

Il a travaillé comme instructeur d'arts martiaux, puis, vers la fin des années 1990, il a ouvert son propre studio d'arts martiaux, Kick City Martial Arts (plus tard renommé Premier Martial Arts). En 2005, le studio a organisé une collecte de fonds dans le cadre de laquelle les apprentis se sont engagés à casser des planches en exécutant des mouvements d'arts martiaux, à l'appui d'un organisme de bienfaisance venant en aide aux victimes de l'ouragan Katrina. Toujours en 2005, Dan a été nommé jeune entrepreneur de l'année par la Chambre de commerce de Penticton et de la région viticole, dont il est devenu membre du conseil d'administration, et il a été choisi pour représenter la région à la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique. Il a contribué à la fusion des chambres de commerce indépendantes de Penticton, d'Okanagan Falls, d'Oliver et d'Osoyoos pour former la Chambre de commerce du Sud de l'Okanagan. Dan a dirigé la campagne régionale de collecte de fonds de Centraide en 2007 et en 2010. En 2008, il a commencé à s'impliquer dans le groupe communautaire Penticton Housing Coalition lequel revendique la construction de logements abordables dans la ville comme des logements accessoires.

En 2008, à l'âge de 31 ans, Dan s'est présenté aux élections municipales et a remporté 5 656 votes, obtenant ainsi un siège au conseil municipal de Penticton. Il a acquis la réputation du conseiller le plus conservateur sur le plan financier au sein d'un conseil déjà très conservateur. Outre les mesures adoptées par le conseil, Dan a tenté de dissuader la Ville d'acheter ou de louer un bateau de sauvetage et de lutte contre les incendies et des panneaux radar mobiles; et de financer la restauration du SS *Sicamous*, les améliorations de l'aménagement paysager du Centre d'événements du Sud de l'Okanagan et des plages, et la construction d'un centre agricole dans le centre-ville. Il a aussi tenté en vain de reporter l'embauche de pompiers supplémentaires [20] et d'annuler l'augmentation de salaire de 2,1 % des conseillers municipaux. Toutes ces motions ont été approuvées par le conseil, malgré l'opposition de Dan. Par ailleurs, il a voté contre l'ouverture de la bibliothèque publique les dimanches pour éviter les coûts supplémentaires connexes et contre l'augmentation du tarif de l'électricité proportionnellement à celle imposée par FortisBC (la Ville achète l'électricité de FortisBC et la revend à ses citoyens), en plus d'obliger les promoteurs immobiliers collaborant avec la Ville à souscrire une assurance responsabilité professionnelle, or toutes ces motions ont été approuvées par le conseil. Parmi les initiatives lancées par Dan ou avec son aide figurent l'imposition d'amendes pour mendicité agressive et le maintien du bureau de Postes Canada dans le centre-ville. Estimant que les transports publics devraient être financés au

moyen des frais imposés aux usagers, il a voté contre l'acquisition de nouveaux autobus auprès de BC Transit, à moins d'en financer l'achat par le biais d'une hausse des tarifs, et il a ultérieurement tenté d'augmenter les tarifs de 25 % pour couvrir les coûts opérationnels. En tant que conseiller municipal, il a fait l'objet de critiques pour son ingérence dans la gestion du personnel et pour avoir publié sur son blogue des commentaires spéculatifs concernant la privatisation des services municipaux. Après avoir été nommé directeur du district régional d'Okanagan-Similkameen, il a réussi à réduire de moitié la contribution versée à la Okanagan Film Commission par le district régional. Il a occupé le poste de directeur suppléant en 2009 et en 2010.

Matt Jeneroux



Affiliation politique : Conservateur
Circonscription : [Edmonton Riverbend](#)
Province ou territoire : Alberta
Langue préférée : Anglais

Matt est né et a grandi à Edmonton et à Sherwood Park, en Alberta. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta. Avant de se lancer dans la politique provinciale puis fédérale, il travaillait à Santé Canada et faisait activement du bénévolat dans la communauté d'Edmonton. Il est père de deux filles (Molly et Lily) et d'un fils (Hugh).

Matt a été élu pour la première fois à l'assemblée provinciale lors des élections provinciales de 2012. Au printemps 2013, un an après les élections, il a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé *Loi sur les congés de soignant* (projet de loi 203). Le projet de loi, qui a reçu la sanction royale, prévoit un congé pour les employés qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille en phase terminale.

En trois ans seulement, il a réussi à faire adopter deux de ses motions à l'unanimité par le Parlement. La première vise à financer l'aménagement de terrains de jeux lors de la construction de nouvelles écoles pour les enfants de jeunes familles dans la province de l'Alberta, et la deuxième, à demander au gouvernement provincial de réviser la politique de la province en matière de garde d'enfants. Il a présidé le Comité permanent des charges législatives. Matt a été défait aux élections provinciales de 2015.

En outre, il a agi à titre de président du caucus de la région de la capitale et du Secrétariat de la jeunesse, et a été membre du comité du Conseil du Trésor de l'Alberta. Il a présidé le comité de budgétisation axée sur les résultats en matière d'intendance de l'environnement et des ressources et le comité de budgétisation axée sur les résultats en matière de bien-être, a été membre du Comité des comptes publics, a coprésidé le Comité consultatif de l'industrie cinématographique de l'Alberta et présidé le Comité consultatif jeunesse du gouvernement de l'Alberta.

En 2018, Matt a été nommé coprésident de l'assemblée générale annuelle du Parti conservateur uni, qui s'est tenue à Red Deer, en Alberta.

Brad Redekopp



Affiliation politique : Conservateur
Circonscription : [Saskatoon-Ouest](#)
Province ou territoire : Saskatchewan
Langue préférée : Anglais

Enjeux prioritaires – Émissions de GES et tarification du carbone

Brad Redekopp est propriétaire et exploitant d'une petite entreprise de la région de Saskatoon, où il vit depuis 35 ans. Il a obtenu un baccalauréat en commerce et le titre de CMA (maintenant CPA) à l'Université de la Saskatchewan. Il a œuvré pendant 20 ans dans le domaine des finances et de la comptabilité au sein de l'industrie manufacturière avant d'être nommé contrôleur, puis directeur d'une usine d'une grande multinationale. Depuis 10 ans, il est propriétaire et exploitant d'une entreprise de construction résidentielle.

Brad a joué un rôle de chef de file actif dans sa communauté en siégeant à de nombreux conseils d'administration, notamment celui du centre The Bridge on 20th pendant plus de 17 ans (dont 10 à titre de président du conseil), au sein duquel il a supervisé la rénovation et l'agrandissement des installations au cours d'une période de croissance sans précédent. Brad a aussi fait du bénévolat auprès du comité Logement d'abord de la ville de Saskatoon et dans le cadre de l'événement cycliste Ride for Refuge, et il a donné des cours de finances personnelles et des cours de conversation en anglais aux nouveaux arrivants de sa communauté.

Brad a collaboré avec le Parti conservateur au cours de différentes campagnes électorales et avec les associations de circonscription locales, en plus d'agir à titre d'agent officiel lors de trois élections. Il est membre actif de l'association de sa circonscription et y travaille comme agent financier.

Brad et son épouse Cheryl ont deux fils, Kyle et Eric.

Laurel Collins



Affiliation politique : NDP

Circonscription : [Victoria](#)

Province ou territoire : Colombie-Britannique

Langue préférée : Anglais

Vice-présidente du caucus du NDP et porte-parole en matière d'environnement et de changements climatiques

Enjeux prioritaires – Aires protégées, Volkswagen, application de la loi et LCPE

Laurel est organisatrice communautaire et militante pour le climat. Elle a été chargée de cours à l'Université de Victoria et conseillère municipale avant d'être élue députée de Victoria.

Laurel Collins est née à Kispiox, dans le nord de la Colombie-Britannique, en territoire gixtzan. Ses parents se sont séparés lorsqu'elle était bébé, et elle a déménagé souvent, notamment dans les îles Gulf, à Alert Bay, à Port Hardy et au Nouveau-Brunswick, avant de revenir sur l'île de Vancouver.

Ayant vu sa mère élever trois enfants, Laurel a pu apprendre directement l'importance d'aider les gens dans le besoin. Sa mère lui disait toujours : « Quand quelqu'un a besoin d'aide, on se serre les coudes. Voilà qui nous sommes. »

Son travail acharné et l'appui de sa collectivité lui ont ouvert des portes. Elle a décroché un baccalauréat et une maîtrise, et entamé un doctorat. Dans le cadre de ses travaux, elle a cherché à réparer les injustices qu'elle a observées dans le monde : la pauvreté, les inégalités et les conflits.

Guidée par les valeurs inculquées par sa mère, Laurel a travaillé pour faciliter la vie des plus démunis. Elle a fait du bénévolat au sein de programmes d'éducation et d'alphabétisation destinés aux enfants atteints du VIH et du sida en Afrique du Sud. Elle a étudié les migrations climatiques dans le cadre de son programme de maîtrise, puis a travaillé pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le nord de l'Ouganda, où elle a aidé les personnes déplacées par la guerre civile à refaire leur vie.

Elle a constaté que tous les habitants de la planète se battent pour la même chose : une meilleure vie pour leur famille et pour eux-mêmes.

À son retour à Victoria, Laurel a travaillé à la coopérative Women in Need où elle a aidé les femmes victimes de violence et de mauvais traitements, et s'est jointe à des mouvements écologistes locaux. Elle a cofondé Divest Victoria et s'est battue aux côtés de la collectivité de Shawnigan Lake pour protéger son bassin versant.

Laurel a consacré son temps et son énergie à organiser et à soutenir la lutte pour la protection de l'environnement et contre les changements climatiques. À l'Université de Victoria, elle a été chargée de cours dans les domaines de la justice sociale, de la sociologie et de l'inégalité sociale, et a étudié le lien entre la crise climatique et les inégalités.

Laurel est consciente que les changements climatiques représentent le principal problème de justice sociale de notre époque.

La hausse du niveau des mers, les feux de forêt et la fonte des calottes glaciaires toucheront tous plus durement les personnes vulnérables et détruiront cet endroit magnifique où nous habitons.

Déterminée à s'attaquer aux changements climatiques, Laurel a pris les devants et est passée à l'action. Elle s'est présentée comme conseillère municipale en tant que membre du parti Together Victoria et a été élue.

Elle siège également à la Commission régionale d'approvisionnement en eau du district régional de la capitale, où elle aide à protéger les bassins versants et les écosystèmes de la région, et est directrice du conseil d'administration du Fonds municipal vert, un organisme fédéral qui finance des projets innovateurs visant à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités de partout au Canada.

Laurel met tout en œuvre pour s'assurer que la population et l'environnement sont au cœur du processus décisionnel local et fait tout en son pouvoir dans sa collectivité pour protéger l'environnement et aider les gens à améliorer leur sort.

Monique Pauzé (Vice-présidente)



Affiliation politique : Bloc Québécois

Circonscription : [Repentigny](#)

Province ou territoire : Québec

Langue préférée : Français

Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'environnement et de changements climatiques

Enjeux prioritaires – Services météorologiques, substances toxiques et LEP

Monique Pauzé a su très tôt dans sa vie qu'elle voulait lutter contre les iniquités sociales et défendre les intérêts du Québec, des combats inachevés pour lesquels elle ne baisse pas les bras. Étant jeune, la députée bloquiste a enseigné au primaire pendant 20 ans où elle s'est appliquée à sensibiliser ses élèves à la protection de l'environnement, une cause pour laquelle elle se bat encore aujourd'hui. De 1995 à 2013, Monique Pauzé a acquis une vaste expérience dans le milieu syndical, où elle a été coordonnatrice à l'action sociopolitique et présidente du Syndicat de Champlain avant de devenir commissaire pour la Commission spéciale sur le renouveau syndical à la CSQ. En plus d'avoir rédigé et présenté le mémoire du syndicat aux États généraux sur l'éducation et d'avoir suivi la formation des délégués sur la nouvelle *Loi sur l'instruction publique*, elle a également eu comme mandat de sensibiliser les membres du syndicat sur le néolibéralisme et ses impacts sur l'éducation.

Féministe, elle s'est battue pour l'équité salariale et elle a réussi à faire reconnaître le droit des femmes à un salaire égal pour un travail équivalent. Engagée dans le milieu environnemental, elle a été vice-présidente de la Coalition Eau Secours de 2013 à 2015 et, plus récemment, elle a participé aux États généraux sur la souveraineté en tant que commissaire au chantier « économie et souveraineté ».

UNE FEMME ENGAGÉE – Pour elle, servir les citoyens de sa circonscription est le prolongement naturel de ses engagements passés. À peine après son arrivée au pouvoir, la députée et ses collègues ont réussi à faire avancer plusieurs dossiers à Ottawa et continueront de le faire tant que le Québec ne sera pas indépendant. Nous pouvons donc conclure qu'aujourd'hui, avec la même ferveur qu'à ses premiers jours de militantisme, la députée Monique Pauzé poursuit les mêmes objectifs et travaille à améliorer le sort de ses concitoyens.

Ya'ara Saks



Affiliation politique : Libéral
Circonscription : [York-Centre](#)
Province ou territoire : Ontario
Langue préférée : Anglais

Ya'ara Saks est députée de la circonscription de York-Centre à Toronto. Elle habite dans le quartier Bathurst Manor, où elle milite depuis longtemps pour la défense des intérêts de sa communauté, et est déterminée à améliorer la qualité de vie des familles de York-Centre.

Ya'ara met tout en œuvre pour susciter l'engagement communautaire et réaliser des progrès concrets tout en apportant une perspective canadienne et internationale. Elle croit fermement aux valeurs de l'égalité et de la diversité, et a consacré sa carrière à la lutte contre les inégalités sociales. Elle a occupé divers postes de conseillère en matière de politiques, de communication et de gestion de projets dans le cadre de son emploi au bureau du maire de Jérusalem et de ses efforts de sensibilisation aux programmes communautaires liés au processus de paix israélo-palestinien.

Avant d'être élue en 2020, Ya'ara était propriétaire d'une petite entreprise prospère ainsi qu'une fervente défenseuse de l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale en tant que directrice fondatrice de Trauma Practice for Healthy Communities, un organisme caritatif de Toronto pour la santé mentale.

Au Parlement, Ya'ara est membre du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes et du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Mère de deux adolescentes, elle est titulaire d'un grade de premier cycle en sciences politiques et en études sur le Moyen-Orient de l'Université McGill et d'une maîtrise en relations internationales et en diplomatie de l'Université hébraïque de Jérusalem.

Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

13 décembre 2019



Monsieur le ministre :

Merci d'avoir accepté de servir les Canadiens à titre de ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Le jour de l'élection, les Canadiens ont choisi de continuer d'avancer. D'un océan à l'autre, les gens ont choisi d'investir dans leurs familles et leurs communautés, de créer de bons emplois pour la classe moyenne et de lutter contre les changements climatiques, tout en maintenant la vigueur et la croissance de notre économie. Les Canadiens ont indiqué qu'ils veulent nous voir travailler ensemble pour faire avancer les dossiers les plus importants, qu'il s'agisse de rendre la vie plus abordable et de renforcer le système de santé, de protéger l'environnement, d'assurer la sécurité de nos communautés ou d'avancer sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones. Les gens s'attendent à ce que les parlementaires travaillent ensemble pour obtenir ces résultats, et c'est exactement ce que fera cette équipe.

Il est plus important que jamais pour les Canadiens d'unir leurs forces en vue de bâtir un pays plus fort, plus inclusif et plus résilient. Le gouvernement du Canada est l'institution centrale chargée de promouvoir cet objectif commun et, en tant que ministre de ce gouvernement, vous avez l'obligation et la responsabilité de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Pour y arriver, il faut d'abord s'engager à gouverner d'une manière positive, ouverte et collaborative. Notre plateforme, *Avancer : Un plan concret pour la classe moyenne*, est le point de départ de notre gouvernement. Je m'attends à ce que nous collaborions avec le Parlement pour

donner suite à nos engagements. D'autres questions et idées surgiront ou nous seront communiquées par les Canadiens, le Parlement, les intervenants et la fonction publique. Je m'attends à ce que vous établissiez un dialogue constructif et réfléchi et à ce que vous ajoutiez, au besoin, des priorités au programme du gouvernement. Lorsqu'une mesure législative est requise, vous devrez travailler avec le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le Comité du Cabinet chargé des opérations pour établir les priorités au sein du Parlement minoritaire.

Nous continuerons d'obtenir des résultats concrets pour les Canadiens et de mettre à leur disposition un gouvernement efficace. Pour obtenir les résultats que les Canadiens exigent de nous à juste titre, nous devons effectuer un suivi des progrès réalisés par rapport à nos engagements et produire des rapports publics connexes, évaluer l'efficacité de notre travail, aligner nos ressources sur nos priorités et nous adapter aux événements à mesure qu'ils se produisent.

Bon nombre de nos engagements les plus importants nécessitent un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales ainsi qu'avec les partenaires, les communautés et les gouvernements autochtones. Même en cas de désaccord, nous garderons à l'esprit que notre mandat nous a été confié par les citoyens qui sont servis par tous les ordres de gouvernement et qu'il est dans l'intérêt de tous de travailler ensemble pour trouver un terrain d'entente. La vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales est la responsable de toutes les relations avec les provinces et les territoires à l'échelle du gouvernement.

Il n'y a pas de relation plus importante pour moi et pour le Canada que celle que nous entretenons avec les peuples autochtones. Au cours de notre dernier mandat, nous avons réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'appui à l'autodétermination, l'amélioration de la prestation des services et la progression de la réconciliation. Je vous demande, en tant que ministre, de déterminer ce que vous pouvez faire dans le cadre de votre portefeuille pour accélérer et renforcer les progrès que nous avons réalisés avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis.

Je m'attends également à ce que nous continuions de relever la barre en matière d'ouverture, d'efficacité et de transparence au sein du gouvernement. Autrement dit, je veux que notre

gouvernement soit intrinsèquement ouvert et qu'il soit capable d'offrir une meilleure capacité numérique et de meilleurs services numériques aux Canadiens. Notre fonction publique doit être forte et résiliente. Nous devons aussi faire preuve d'humilité et continuer à reconnaître nos erreurs lorsque nous les commettons. Les Canadiens n'exigent pas de nous que nous soyons parfaits; ils s'attendent à ce que nous soyons diligents, honnêtes, ouverts et sincères dans nos efforts pour servir l'intérêt public.

En tant que ministre, vous êtes responsable de votre style de leadership et de votre capacité à travailler de façon constructive au Parlement. Je m'attends à ce que vous collaboriez de près avec vos collègues du Cabinet et du caucus. Vous devrez également établir un dialogue productif avec les membres du caucus du gouvernement et les députés de l'opposition, le Sénat, qui est de moins en moins partisan, et les comités parlementaires.

Il est également de votre responsabilité d'engager un dialogue fructueux avec les Canadiens, la société civile et les intervenants, y compris les entreprises de toutes tailles, les syndicats, le secteur public en général ainsi que les organismes de bienfaisance ou à but non lucratif. Vous devrez agir de manière proactive pour solliciter des conseils auprès d'un grand nombre de personnes, et ce, dans les deux langues officielles et dans toutes les régions du pays.

Nous nous sommes engagés à prendre des décisions fondées sur des données probantes qui tiennent compte des répercussions des politiques sur tous les Canadiens et qui respectent pleinement la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les décisions que vous prendrez devront s'appuyer sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).

Il est essentiel que vous mainteniez des relations professionnelles et régulières avec les médias canadiens, qui jouent un rôle crucial. La Tribune de la presse parlementaire et, en fait, tous les journalistes canadiens et étrangers, posent des questions pertinentes et contribuent grandement au processus démocratique.

Vous devrez aider le gouvernement à continuer d'honorer son engagement à faire des nominations transparentes et fondées sur le mérite, pour veiller à ce que les personnes de toutes les identités de genre, les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées et les minorités soient représentés dans les postes de direction.

En tant que ministre de l'Environnement et du Changement climatique, vous dirigerez la mise en œuvre du plan pangouvernemental d'action pour le climat, un environnement plus propre et une économie durable, qui comprend le dépassement des objectifs actuels de 2030 et l'élaboration d'un plan visant à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.

Je m'attends à ce que vous travailliez avec vos collègues et dans le respect des lois, règlements et processus du Cabinet en vigueur pour mener à bien vos grandes priorités. Notamment, vous devrez:

- Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, renforcer les mesures actuelles de réduction des gaz à effet de serre et en instaurer de nouvelles afin de dépasser l'objectif de réduction des émissions du Canada d'ici 2030 et entreprendre le travail nécessaire pour que le Canada puisse atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.
- Diriger les efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour élaborer un plan visant à assurer un avenir prospère et zéro émission nette d'ici 2050 pour le Canada, notamment :
 - En fixant des cibles juridiquement contraignantes de cinq ans, fondées sur l'avis des experts et des consultations menées auprès des Canadiens;
 - En collaborant avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre des Ressources naturelles pour faire du Canada un chef de file mondial en matière de technologies propres.
- Travailler avec le ministre des Ressources naturelles et les provinces et territoires pour compléter toutes les cartes des zones inondables au Canada.
- Appuyer le ministre des Ressources naturelles dans la mise en œuvre d'un plan pour planter deux milliards d'arbres différentiels au cours des dix prochaines années, qui s'inscrit dans notre démarche visant à mettre en œuvre des solutions climatiques naturelles et qui comprend les milieux humides et les forêts urbaines.
- Collaborer avec le ministre des Ressources naturelles en vue d'aider les villes à augmenter la superficie et la diversité de leurs forêts urbaines. De plus, vous investirez ensemble afin de contribuer à la protection des arbres contre les infestations et, lorsque cette mesure est appropriée sur le plan écologique, aider à reconstruire nos forêts après un incendie.

- Élargir la portée du programme Apprendre à camper pour permettre à 400 000 enfants d'apprendre à faire du camping chaque année.
- Offrir une bourse aux enfants défavorisés et à leur famille pour leur permettre de visiter des parcs nationaux ou provinciaux.
- Poursuivre les efforts de Parcs Canada visant à assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel. Vous veillerez également à ce que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté et de plaisir pour les générations actuelles et futures.
- Collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien en vue de fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux du patrimoine national devraient être désignés et préservés et d'élaborer une loi exhaustive sur les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.
- Collaborer avec la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne afin de présenter un nouveau plan ambitieux visant à conserver 25 % des terres, et 25 % des océans du Canada d'ici 2025. Nous viserons 30 % d'ici 2030. Ce plan devrait être fondé sur des données scientifiques, le savoir autochtone et les perspectives locales. Faire valoir, lors de rencontres internationales, que les pays du monde entier doivent également se fixer un objectif de conservation de 30 % d'ici 2030.
- Mettre en œuvre notre plan visant à interdire les produits plastiques à usage unique néfastes pour l'environnement et prendre des mesures pour éliminer la pollution plastique au Canada, notamment en collaborant avec les provinces et les territoires à l'élaboration de cibles, de normes et de règlements nationaux afin d'assurer que les entreprises qui fabriquent des produits en plastique ou qui vendent des articles avec des emballages en plastique soient responsables de la collecte et du recyclage de leurs déchets plastiques.
- Travailler avec la ministre de la Santé pour mieux protéger les gens et l'environnement des toxines et d'autres polluants, notamment en renforçant la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
- Avec l'appui de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, créer l'Agence canadienne de l'eau. Cette agence travaillera avec les provinces et les territoires, les communautés autochtones, les autorités locales, des scientifiques et d'autres parties

prenantes pour trouver les meilleurs moyens de garantir que notre eau demeure propre et saine et que cette ressource est bien gérée.

- Renforcer les mesures de protection et entreprendre des démarches pour nettoyer les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et d'autres grands lacs.
- Continuer de travailler à la protection de la biodiversité et des espèces en péril, tout en collaborant avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les scientifiques, l'industrie et d'autres intervenants afin d'évaluer l'efficacité de l'actuelle *Loi sur les espèces en péril* et déterminer si elle doit être modernisée.
- Appuyer le ministre des Transports et la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne dans la mise en œuvre du Plan de protection des océans.
- Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, le ministre des Transports et le ministre des Ressources naturelles afin d'atteindre nos cibles pour les véhicules zéro émission : 10 % des ventes annuelles de véhicules légers d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

Ces priorités sont largement tirées des engagements pris dans notre plateforme électorale.

Comme je l'ai déjà mentionné, je vous encourage à chercher des occasions de travailler avec tous les membres du Parlement pour donner suite à ces engagements et cerner d'autres priorités.

Je m'attends à ce que vous travailliez en étroite collaboration avec votre sous-ministre et ses cadres supérieurs pour veiller à ce que les travaux en cours dans votre ministère soient effectués de manière professionnelle et que les décisions soient prises dans l'intérêt public. Votre sous-ministre vous informera des nombreuses décisions quotidiennes nécessaires pour assurer la réalisation de vos priorités, le bon fonctionnement du gouvernement et la prestation de meilleurs services aux Canadiens. Je m'attends à ce que vous mettiez en pratique nos valeurs et nos principes dans la prise de décisions, afin que ces décisions soient prises en temps opportun, de manière responsable et conformément à l'orientation globale de notre gouvernement.

Pour que notre gouvernement puisse donner suite à ses priorités, il doit tenir compte des conseils professionnels et non partisans des fonctionnaires. Chaque fois qu'un employé du gouvernement se présente au travail, il le fait au service du Canada, dans le but d'améliorer notre pays et la vie de tous les Canadiens. Je m'attends à ce que vous établissiez une relation de travail basée sur la

collaboration avec votre sous-ministre, dont le rôle, tout comme celui des fonctionnaires sous sa direction, est de vous appuyer dans la réalisation de vos responsabilités ministérielles.

Nous nous sommes engagés à être un gouvernement transparent, honnête et redevable envers les Canadiens; un gouvernement qui respecte les normes d'éthique les plus rigoureuses, qui porte une attention soutenue à la gestion des fonds publics et observe la plus grande prudence dans ce domaine. Je m'attends à ce que vous incarniez ces valeurs dans votre travail et que vous ayez une conduite éthique irréprochable dans tout ce que vous faites. Je veux que les Canadiens regardent leur gouvernement avec fierté et confiance.

À titre de ministre, vous devez vous assurer que vous connaissez bien la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor, et que vous les respectez à la lettre. Vous recevrez une copie du document *Pour un gouvernement ouvert et responsable* afin de vous aider à mener à bien vos responsabilités. Je vous demande de le lire attentivement, y compris les parties qui ont été ajoutées pour le renforcer, et de vous assurer que les membres de votre personnel en prennent connaissance également. Je m'attends à ce que vous embauchiez des personnes qui reflètent la diversité du Canada et à ce que vous respectiez les principes de l'égalité entre les sexes, de l'égalité des personnes handicapées, de l'équité salariale et de l'inclusion.

Portez une attention particulière au code d'éthique qui figure à l'annexe A de ce document. Ce code d'éthique s'applique à vous et à vos employés. Comme il est indiqué dans le code, vous devez observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'impartialité, et l'accomplissement de vos tâches dans le cadre de vos fonctions officielles de même que l'organisation de vos affaires privées devraient pouvoir faire l'objet d'un examen public scrupuleux. On ne s'acquitte pas de cette obligation simplement en se contentant de respecter la loi.

Je souligne qu'il est de votre responsabilité de faire en sorte que votre cabinet respecte les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et qu'il constitue un milieu de travail sûr, respectueux, enrichissant et accueillant pour votre personnel.

Je sais que je peux compter sur vous pour exercer ces importantes responsabilités. La vice-première ministre et moi-même sommes là pour vous appuyer dans votre rôle de ministre, et je m'attends à ce que vous communiquiez régulièrement avec nous.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le très hon. Justin Trudeau, c.p., député

Premier ministre du Canada

*Cette lettre de mandat a été signée par le premier ministre dans la première langue officielle du ministre.



Discours
de
l'honorable Jonathan Wilkinson
ministre de l'Environnement et du Changement climatique

devant le Comité permanent
de l'environnement et du développement durable

Budget principal des dépenses de 2020-2021

Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Le 4 novembre 2020

Le discours prononcé fait foi

- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du comité, je suis ravi d’être ici avec vous aujourd’hui pour discuter du budget principal des dépenses de 2020-2021 d’Environnement et Changement climatique Canada, de l’Agence Parcs Canada et de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada.
- Je suis accompagné aujourd’hui par Martine Dubuc, sous-ministre déléguée d’Environnement et Changement climatique Canada, Ron Hallman, président et directeur général de Parcs Canada, et David McGovern, président de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada.
- Je tiens d’abord à souligner que cette réunion se déroule sur le territoire traditionnel des Algonquins.
- Il ne fait aucun doute que le monde a beaucoup changé depuis notre dernière rencontre. La COVID-19 a engendré des pertes et des incertitudes considérables dans le monde entier.
- Ce qui est devenu de plus en plus clair, Madame la Présidente, c’est que nous ne pouvons pas choisir entre les efforts de relance dans le contexte créé par la COVID-19, l’action pour le climat et la protection de la nature. Le travail qui nous attend, appuyé par le budget principal des dépenses de 2020-2021, est essentiel pour faire les choses comme il se doit.
- Toutefois, permettez-moi de le préciser d’emblée : le travail dont nous discutons aujourd’hui continue à produire des résultats concrets et efficaces. Des résultats qui reposent sur des décisions fondées sur des données probantes, les connaissances traditionnelles et une mobilisation constructive. Des résultats obtenus grâce à des mesures qui continuent de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.
- Alors, commençons par Environnement et Changement climatique Canada.
- Le financement total d’Environnement et Changement climatique Canada dans le budget principal des dépenses de 2020-2021 est d’environ deux milliards de dollars, ce qui représente une augmentation d’environ 154,8 millions de dollars par rapport au budget total de l’année précédente.
- À l’échelon national, le Ministère poursuit la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

- Avec plus de 50 mesures, ce cadre apporte un soutien dans une foule de domaines, des véhicules électriques aux transports publics en passant par l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
- Par ailleurs, le Ministère dirige les travaux à l'échelle du gouvernement pour que nous **dépassions l'objectif de réduction des émissions que s'est fixé le Canada pour 2030** et que nous engagions résolument le pays sur la voie de zéro émission nette d'ici 2050.
- Outre les nouvelles mesures, dans les mois à venir, nous solliciterons l'avis d'experts et consulterons les Canadiens sur les moyens d'atteindre notre objectif d'une économie à zéro émission nette d'ici 2050, tout en faisant croître l'économie et en rendant le coût de la vie plus abordable pour tous les Canadiens.
- Ces pistes d'action doivent également intégrer la protection de la nature, qui est essentielle à nos mesures de lutte contre les changements climatiques et qui constitue une priorité importante.
- En ce sens, nous prévoyons conserver 25 p. 100 des terres et 25 p. 100 des océans au Canada d'ici 2025, et nous faisons le nécessaire pour que ces superficies se chiffrent à 30 p. 100 d'ici 2030.
- Le Ministère poursuit également son travail de protection de la biodiversité et des espèces en péril.
- C'est une collaboration qui est également essentielle à l'ensemble de notre travail, y compris en vue d'atteindre notre objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030 et d'interdire les plastiques à usage unique nocifs d'ici 2021.
- Un autre service essentiel, Madame la Présidente, est celui des prévisions météorologiques et environnementales que le Ministère fournit aux Canadiens, 24 heures sur 24.
- Le Ministère crée également des protections supplémentaires et prend des mesures pour assainir les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et d'autres grands lacs.
- D'autre part, nous travaillons à renforcer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

- Passons maintenant à Parcs Canada, Madame la Présidente.
- Après une brève suspension des services aux visiteurs, Parcs Canada s’est adapté pour répondre au défi de la COVID-19 et a rouvert les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation le 1^{er} juin.
- De juin à septembre, plus de 13,4 millions de Canadiens ont pu passer leurs temps libres et leurs vacances en toute sécurité dans les sites administrés par Parcs Canada. Pendant l’automne et l’hiver, les activités se poursuivront dans un certain nombre de parcs et de sites.
- Son budget principal des dépenses de 2020-2021 s’élève à environ 1,1 milliard de dollars.
- Parcs Canada continuera à protéger des pans importants du patrimoine naturel et culturel du Canada et à faire connaître l’histoire de ces trésors aux Canadiens.
- Il y a quelques semaines à peine, le 25 septembre, j’ai eu l’honneur de me joindre à la Première Nation des Dénés Yellowknives pour signer l’entente définitive relative à la réserve de parc national Thaidene Nene – qui est le plus récent parc national du Canada et une aire protégée et de conservation autochtone.
- Parcs Canada travaille également sur une proposition pour développer un cadre législatif qui renforcerait la protection du patrimoine culturel au Canada.
- Quant à l’Agence d’évaluation d’impact du Canada, Madame la Présidente, son budget principal des dépenses de 2020-2021 s’élève à 76,5 millions de dollars.
- Madame la Présidente j’espère que ce résumé donnera aux membres du comité les éclaircissements souhaités sur le budget principal des dépenses de 2020-2021 d’Environnement et Changement climatique Canada, de Parcs Canada et de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada.
- Je suis prêt à répondre à toutes vos questions sur ces budgets.
- Merci.

Nombre de mots : 898



RÉALISATIONS DE PARCS CANADA **2020-2021**

CONSERVATION DE LA NATURE

- Signature d'un accord fédéral final avec la Première Nation des Dénés Yellowknives pour l'établissement de la réserve de parc national Thaidene Nene.
- Déploiement de personnel chargé de la gestion des incendies pour contribuer aux efforts d'atténuation des feux de forêt dans l'Ouest des États-Unis.
- Transfert de 30 bisons des bois du parc national Elk Island à la République de Sakha de la Fédération de Russie pour établir une population de bisons des bois.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Reconnaissance de l'importance historique nationale de deux personnes et de deux événements associés à l'histoire des Noirs au Canada, notamment l'esclavage des peuples africains au Canada.
- Reconnaissance du système des pensionnats autochtones comme un événement important et déterminant de l'histoire du Canada, et désignation de deux anciens sites de pensionnats comme lieux historiques nationaux (l'ancien pensionnat indien de Portage La Prairie au Manitoba, et l'ancien pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse).

RAPPROCHEMENT DES CANADIENS ET DES CANADIENNES ET EXPÉRIENCE DES VISITEURS

- Prestation de services essentiels aux Canadiens et Canadiennes pendant la pandémie de COVID-19, notamment le contrôle des avalanches et l'entretien des routes, la sauvegarde et la gestion de la faune, l'application de la loi, la recherche et le sauvetage et la gestion de l'eau pour les bassins versants de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec.
- Soutien aux petites entreprises qui paient un loyer commercial, en permettant aux entreprises œuvrant dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux d'avoir accès au même allègement du loyer que celui dont bénéficient les petites entreprises au Canada.
- Après une suspension temporaire des services aux visiteurs, réouverture des lieux de Parcs Canada à la population canadienne et mise en place de mesures d'adaptation pour limiter la propagation de la COVID-19, assurer la sécurité des visiteurs et du personnel, et contribuer à soutenir le tourisme intérieur (13,4 millions de visiteurs).
- Tenue de la Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada, de séances de mobilisation virtuelles avec des représentants d'organisations s'intéressant à Parcs Canada et de consultations publiques en ligne à l'échelle nationale.



- Installation de plus de 170 bornes de recharge pour véhicules électriques à la disposition des visiteurs dans la plupart des lieux populaires de Parcs Canada.
- Poursuite des efforts de réhabilitation à la suite de la tempête post-tropicale Dorian au site patrimonial Green Gables et au parc national de l'Î.-P.-É., y compris le terrain de camping Cavendish.
- Ouverture partielle du lieu historique national de l'Île-Georges aux visiteurs pendant la saison d'exploitation 2020.

AUTOCHTONES

- Accès gratuit à tous les sites administrés par Parcs Canada en Saskatchewan pour les citoyens de la Nation métisse de la Saskatchewan, et accès gratuit aux lieux historiques nationaux de Lower Fort Garry et de la Maison-Riel au Manitoba pour les citoyens de la Fédération des Métis du Manitoba.
- Changement de nom symbolique de l'aire de fréquentation diurne du parc national de la Pointe-Pelée de « Pioneer » à « Madbin Jina ».



BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES ET BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES A ET B DE PARCS CANADA POUR 2020-2021

BUDGET TOTAL À CE JOUR (BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES plus BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES A ET B)

- Le total des **autorisations actuelles de Parcs Canada pour 2020-2021, y compris le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses A et B**, se chiffre à 1,5 milliard de dollars.
- Le total de 1,5 milliard de dollars est réparti comme suit entre le **Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses** :
- Le Budget principal des dépenses totalise 1,1 milliard de dollars (épreuves ci-jointes)
 - Le niveau de financement dans le Budget principal des dépenses de l'Agence pour 2020-2021 est établi à 1 107,5 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 543 millions de dollars, soit 33 % par rapport au Budget principal des dépenses de 2019-2020 (1 650,5 millions de dollars).
 - La diminution de 543 millions de dollars, soit 33 % du financement total, par rapport au Budget principal des dépenses de 2019-2020 est principalement attribuable à la fin d'une série d'affectations temporaires qui totalisent approximativement 4,2 milliards de dollars pour Parcs Canada pour la période de 2015 à 2022, afin de remettre en état une partie importante de son portefeuille de biens bâtis.
 - Cette réduction sera largement compensée par les nouveaux fonds d'infrastructure que Parcs Canada reçoit dans le Budget supplémentaire des dépenses B (141,2 millions de dollars) et provenant du budget de 2019, ainsi que par les fonds existants qui seront versés cette année compte tenu des calendriers des projets (130 millions de dollars).
 - Parcs Canada est en train d'élaborer un plan à long terme axé sur la durabilité de ses immobilisations.
- Le Budget supplémentaire des dépenses A totalise 141,2 millions de dollars et représente un nouveau financement pour soutenir les investissements en programmes d'immobilisations (épreuves ci-jointes)
- Le Budget supplémentaire des dépenses B totalise 83,9 millions de dollars (épreuves ci-jointes) et comprend des fonds pour :
 - remédier partiellement à la perte de revenus de Parcs Canada attribuable à la pandémie, ce qui lui permettra de poursuivre ses activités (74,1 millions de dollars)



- lutter contre les infestations de dendroctone du pin ponderosa (2,2 millions de dollars)
- conclure une entente sur les répercussions et les avantages avec la Première Nation du Dehcho pour la création de la réserve de parc national Nahanni (7 millions de dollars)

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES – DÉTAILS

POUVOIRS DE DÉPENSER VOTÉS ET LÉGISLATIFS

Votés : Les pouvoirs de dépenser votés de Parcs Canada s'élèvent à 908,6 millions de dollars (82 %)

- 898,6 millions de dollars de dépenses de fonctionnement, dont :
 - 389,2 millions de dollars de salaires et de dépenses en biens et services
 - 487,6 millions de dollars en dépenses en capital
 - 31,9 millions de dollars en subventions et contributions
- 9,9 millions de dollars de paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques
 - Il s'agit d'un compte à fins déterminées que Parcs Canada utilise pour mettre de côté et protéger les fonds d'investissement, préalablement approuvés et dans les limites de ses niveaux de financement actuels, pour les travaux futurs de création de nouveaux parcs et lieux historiques
 - Dans le cadre du Budget principal des dépenses de 2020-2021, 9,9 millions de dollars sont déposés dans ce compte
- Le montant total de ce compte à fins déterminées est de 77 millions de dollars pour les éléments suivants :
 - Rouge (40 millions de dollars)
 - Lac Supérieur (12 millions de dollars)
 - Qausuittuq, Ukkusiksalik, Tallurutiup Imanga, HMS *Erebus* et HMS *Terror* (10 millions de dollars)
 - Nááts'ihch'oh, Nahanni, Thaidene Nënë (10 millions de dollars)
 - Gwaii Haanas (1 million de dollars)
 - Îles Gulf (3 millions de dollars)
 - Monts Mealy (1 million de dollars)

Législatifs : Le montant prescrit par la loi de 198,9 millions de dollars (18 %) consiste en 48,9 millions de dollars pour le Régime d'avantages sociaux des employés et en 150 millions de dollars pour les dépenses équivalentes aux revenus.

REVENUS

- Les autorisations 2020-2021 de Parcs Canada pour les revenus prescrits par la loi s'élèvent à 150 millions de dollars.



- L'Agence a l'autorisation de dépenser ces revenus pour soutenir les activités de base. Les revenus de cet exercice devraient être inférieurs à ceux des années précédentes en raison de la pandémie qui a entraîné la fermeture temporaire de lieux entre mars et juin 2020 et la réouverture progressive et partielle d'un certain nombre de lieux avec l'apport de modifications aux activités pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité. Pour plus de détails, voir la note d'information sur les effets de la COVID-19 sur les revenus de Parcs Canada.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

- Le Budget principal des dépenses de 2020-2021 de Parcs Canada comprend des paiements de transfert pour les éléments suivants :
 - **Subventions pour la mise en œuvre d'accords sur les droits et la réconciliation au Canada atlantique (4 094 700 \$)** : cette subvention soutiendra les accords sur les droits et la réconciliation signés par Parcs Canada et les Nations autochtones incluses dans les traités historiques de paix et d'amitié au Canada atlantique (les Nations Mi'kmaq, Malécite et Peskotomuhkati), renforcera la capacité des collectivités autochtones à participer, en collaboration avec Parcs Canada, à la gestion des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, favorisera le rétablissement des liens avec les terres grâce à des pratiques traditionnelles d'intendance, et protégera la culture et le patrimoine des Nations Mi'kmaq, Malécite et Peskotomuhkati.
 - **Subvention du Fonds de lancement du Programme d'intendance inuit de Tallurutiup Imanga (2 400 000 \$)** : cette subvention finance les coûts de lancement, de gestion et d'exploitation d'un programme d'intendance inuit dans les cinq collectivités associées à l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga. La subvention couvrira les coûts d'exploitation et de gestion qui ne sont pas directement liés à l'exploitation et à la gestion de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga.
 - **Subvention du Fonds de recherche inuit (1 000 000 \$)** : cette subvention permettra de financer la recherche et la surveillance menées par les Inuits dans l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, y compris l'élaboration d'un plan de recherche et de surveillance inuit.
 - **Subvention du Jardin international de la paix (22 700 \$)** : le Jardin international de la paix commémore la coexistence pacifique du Canada et des États-Unis. Le Jardin chevauche la frontière entre le Manitoba et le Dakota du Nord et est géré par une organisation sans but lucratif qui reçoit des fonds de l'État du Dakota du Nord, de la province du Manitoba ainsi que des gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada.
 - **Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux**



- canaux historiques (15 835 443 \$)** : il s'agit de contributions versées dans le cadre du Programme de contributions de catégorie générale de Parcs Canada pour aider les bénéficiaires à mener des activités et à réaliser des projets qui aideront l'Agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat. Cela comprend, par exemple, une contribution de 6 016 889 \$ qui fait partie du financement qui sera utilisé pour mettre en œuvre les obligations découlant d'une entente relativement aux répercussions et aux avantages pour les Inuits de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga conclue avec l'Association des Inuits de Qikiqtani pour la mise en œuvre d'un conseil de gestion coopératif axé sur le consensus, d'un Programme d'intendance inuit et d'un fonds de recherche inuit, et une contribution de 1 123 500 \$ qui fait partie du financement pour élaborer et mettre en œuvre un plan et une stratégie de patrimoine à l'échelle nationale pour commémorer les sites des pensionnats, l'histoire et l'héritage des pensionnats, et les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.
- **Contribution à l'appui de la campagne de financement de la Fondation du sentier transcanadien pour l'amélioration et l'entretien du Grand Sentier (7 500 000 \$)** : cette contribution sera utilisée pour appuyer la Fondation du sentier transcanadien, une organisation caritative à but non lucratif enregistrée, afin d'améliorer et d'entretenir « Le Grand Sentier », un réseau national de sentiers récréatifs à usages multiples qui relie 15 000 collectivités et s'étend sur 24 400 kilomètres.
 - **Contributions à l'appui du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux (1 000 000 \$)** : ce programme aide les bénéficiaires à mener des activités visant à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux n'appartenant pas au gouvernement fédéral ou qui ne sont pas administrés par celui-ci et, ainsi, à aider l'Agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat qui vise à protéger et à mettre en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES A – DÉTAILS

- Le Budget supplémentaire des dépenses A de l'Agence comprend un financement de 141 millions de dollars pour les immobilisations dans les parcs nationaux, les aires de conservation et les lieux historiques du Canada (budget de 2019).
- Le financement de Parcs Canada dans le cadre du budget de 2019 s'étale sur deux ans, à partir de 2020-2021.

	2020-2021	2021-2022	Total	Permanent
<i>ETP</i>	246	295		0
Total du nouveau financement	141 219 297 \$	222 066 518 \$	363 285 815 \$	-



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES B - DÉTAILS

- Le Budget supplémentaire des dépenses B de l'Agence comprend un financement de 83,9 millions de dollars. Ce financement comprend :
 - 74,1 millions de dollars pour soutenir les activités (COVID-19)
 - 2,2 millions de dollars pour lutter contre les infestations de dendroctone du pin ponderosa (poste horizontal)
 - 7 millions de dollars pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada
 - des transferts de 0,6 million de dollars provenant d'autres ministères.

DESCRIPTION DES POSTES

1- Financement pour soutenir les activités (COVID-19) : 74,1 millions de dollars

- Parcs Canada est un organisme de service spécial et il conserve les revenus provenant des droits perçus. Ces revenus sont réinvestis dans la prestation de services et aident Parcs Canada à offrir davantage de possibilités aux visiteurs dans tout le pays.
- Pour soutenir les efforts du gouvernement visant à réduire la propagation de la COVID-19 et à aplatir la courbe de la pandémie, Parcs Canada a temporairement suspendu les services aux visiteurs et l'accès à tous les parcs nationaux et lieux historiques nationaux du 19 mars au 1^{er} juin 2020 afin de se conformer aux directives des autorités de santé publique.
- Le 1^{er} juin, l'Agence a commencé à rétablir progressivement les services aux visiteurs dans certains endroits en apportant des modifications visant à atténuer les risques pour la santé et la sécurité, tout en permettant aux Canadiens de profiter des bienfaits pour la santé et le bien-être que procure le fait d'être à l'extérieur dans la nature.
- Les services aux visiteurs et les expériences payantes ont été réduits durant l'été 2020 et seuls les lieux pouvant être exploités en toute sécurité ont été ouverts aux visiteurs. Cette situation, alliée à la préférence des visiteurs pour des activités de plein air plus sécuritaires et moins coûteuses (par exemple, la randonnée et les aires de fréquentation diurne), reflète les facteurs qui ont une incidence sur les revenus annuels de l'Agence en 2020-2021.
- Ce soutien financier destiné à combler partiellement le manque à gagner de Parcs Canada a permis à l'Agence de poursuivre efficacement ses activités, de gérer les risques liés à la COVID-19 pour les visiteurs et les employés, et de continuer à composer avec l'incertitude en adaptant continuellement les services aux visiteurs et les activités offertes afin que les Canadiens puissent profiter en toute sécurité des bienfaits du plein air en accédant aux parcs nationaux, aux lieux historiques et aux aires marines de conservation.



- En outre, l'Agence a demandé et reçu l'autorisation et le financement permettant de fournir un allègement des loyers aux exploitants commerciaux durement touchés dans les lieux de Parcs Canada, parallèlement au soutien fourni par le programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Ce soutien a été capital pour les entreprises de tourisme dans les lieux de Parcs Canada dans tout le pays.
- L'Agence continue à surveiller le risque potentiel de perte de revenus pour le reste de l'exercice financier et à évaluer l'incidence financière sur les exploitants commerciaux et les mesures d'atténuation.

2- Financement de la lutte contre les infestations de dendroctone du pin ponderosa : 2,2 millions de dollars

- Financement pour atténuer les effets de l'infestation de dendroctone du pin ponderosa en Alberta, soutenir la recherche pour améliorer les pratiques de gestion du dendroctone et atténuer les effets liés au dendroctone du pin ponderosa dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses. L'initiative permettra également au gouvernement, aux universités, à l'industrie et aux autres intervenants de continuer à travailler ensemble pour protéger les forêts et les collectivités du Canada, et soutenir l'économie.

3- Report de 7 millions de dollars pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada, à l'appui d'une entente sur les répercussions et les avantages conclue avec la Première Nation du Dehcho et de la création de la réserve de parc national Nahanni

- En 2017, Parcs Canada a eu accès aux fonds prévus dans le budget de 2016 pour étendre les réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada. Ce financement comprenait une subvention unique de 3 millions de dollars payable aux Premières Nations du Dehcho lors de la signature d'une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) pour la réserve de parc national Nahanni.
- En 2018, Parcs Canada a eu accès aux fonds prévus dans le budget de 2018 pour porter la subvention initiale à 10 millions de dollars afin de soutenir la conclusion de l'ERA pour la réserve de parc national Nahanni.
- D'autres négociations avec les Premières Nations du Dehcho étaient nécessaires. Par conséquent, Parcs Canada n'était pas en mesure de procéder au paiement de la subvention de 10 millions de dollars aux Premières Nations du Dehcho avant le 31 mars 2019.
- Une demande de report a été approuvée en 2019 pour le montant de la subvention initiale de 3 millions de dollars et, pour des questions de calendrier, une demande de report distincte a dû être faite pour le financement de la subvention de 7 millions de dollars, de sorte que la totalité des 10 millions de dollars soit disponible en 2020-2021.

4- Transferts – Augmentation totale de 0,6 million de dollars

A. Transfert de Pêches et Océans Canada à diverses organisations pour répondre aux préoccupations des Autochtones concernant la santé globale de la mer des Salish : 94 788 \$

Ce transfert est lié à l'une des initiatives entreprises dans le cadre du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain. L'initiative de la mer des Salish vise à répondre aux préoccupations des Autochtones concernant les répercussions cumulatives sur la mer des Salish. Parcs Canada participera à la fonction de secrétariat dirigée par Pêches et Océans Canada dont l'objectif sera de guider et de faciliter la détermination des composantes valorisées de l'écosystème ainsi que de soutenir les conseils relatifs à la détermination de projets immédiats et des besoins en matière de capacité de groupes autochtones.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total	Permanent
<i>ETP</i>	1	1	1	1	1		0
Total du nouveau financement	94 788 \$	94 788 \$	94 788 \$	94 788 \$	94 788 \$	473 940 \$	-

B. Transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor à diverses organisations pour des approches novatrices visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités gouvernementales : 350 000 \$

Ce transfert fait partie du Fonds pour un gouvernement vert qui a été créé pour fournir un financement sur une base compétitive aux ministères afin qu'ils puissent explorer et faire connaître des approches novatrices pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités gouvernementales. Le financement est destiné à trois projets distincts, comme suit : 1) Initiative d'écologisation des logements dans le Nord, 2) Ranch Ya Ha Tinda, et 3) Réseau de panneaux solaires sur le terrain de camping de Kejimikujik.

Projet	2020-2021
Initiative d'écologisation des logements dans le Nord	75 000 \$
Ranch Ya Ha Tinda	220 000 \$
Réseau de panneaux solaires sur le terrain de camping de Kejimikujik	55 000 \$
Total	350 000 \$

C. Transfert du ministère des Transports à diverses organisations afin de fournir un financement opérationnel pour mener une évaluation des risques liés aux changements climatiques par le biais du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport : 108 213 \$



Ce transfert s'inscrit dans l'initiative de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport de Transports Canada. Cette initiative permet à Transports Canada de soutenir la conduite d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de solutions d'adaptation potentielles pour les ressources de transport appartenant au gouvernement fédéral ou gérées par celui-ci. Parcs Canada poursuivra son travail d'évaluation des vulnérabilités côtières à long terme, de collecte de données et de validation des modèles hydrographiques pour le sentier du Golfe qui traverse le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard.

Agence Parcs Canada

Raison d'être

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de l'Agence Parcs Canada. Parcs Canada protège et met en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, dont l'Agence Parcs Canada est la fière intendante, offrent aux Canadiens plusieurs occasions d'en profiter : ils peuvent visiter et découvrir ces lieux patrimoniaux ainsi que développer un sentiment d'attachement personnel à l'égard de ces endroits, de manière à ce qu'ils revêtent une signification particulière pour eux. Parcs Canada s'acquitte de ses responsabilités en travaillant en collaboration avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2018-2019	2019-2020		Budget principal des dépenses 2020-2021
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	1 182 151 723	1 433 900 120	1 447 886 442	898 652 518
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	44 007 000	13 423 000	26 323 000	9 992 000
Total des crédits votés	1 226 158 723	1 447 323 120	1 474 209 442	908 644 518
Total des postes législatifs	234 165 441	203 220 527	204 078 376	198 887 333
Total des dépenses budgétaires	1 460 324 164	1 650 543 647	1 678 287 818	1 107 531 851

Budget principal des dépenses 2020-2021 par objet

Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	Total
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	502 985 075	487 369 924	31 852 843		1 022 207 842
Services internes	85 080 275	243 734			85 324 009
Total	588 065 350	487 613 658	31 852 843		1 107 531 851

Liste des paiements de transfert de 2020-2021

	Dépenses réelles 2018-2019	Budget principal des dépenses 2019-2020	Budget principal des dépenses 2020-2021
	(dollars)		
<u>Subventions</u>			
Subvention pour la mise en œuvre des accords de réconciliation des droits au Canada atlantique			4 094 700
Tallurutiup Imanga fonds de démarrage du programme d'intendance des Inuits			2 400 000
Fonds de recherche des Inuits			1 000 000
Subvention au Jardin international de la paix	22 700	22 700	22 700
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	13 109 395	7 664 324	15 835 443
Soutien au Grand Sentier	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	2 456 112	1 000 000	1 000 000

Énumération des autorisations législatives

	Dépenses réelles 2018-2019	Budget des dépenses à ce jour 2019-2020	Budget principal des dépenses 2020-2021
	(dollars)		
Budgétaire			
Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	170 827 686	150 000 000	150 000 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	63 337 755	54 078 376	48 887 333

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2020-2021**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE PARCS CANADA		
1	– Dépenses du programme – Dépenses en capital – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, notamment : a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.	898 652 518	
5	– Sommes créditées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	9 992 000	
			908 644 518
			908 644 518

BUDGET DES DÉPENSES 2020-2021

Prévisions législatives

	Dépenses réelles 2018-2019	Budget des dépenses à ce jour 2019-2020 (dollars)	Budget principal des dépenses 2020-2021
Budgétaire			
Agence Parcs Canada			
Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	170 827 686	150 000 000	150 000 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	63 337 755	54 078 376	48 887 333
Total Budgétaire	234 165 441	204 078 376	198 887 333

BUDGET DES DÉPENSES 2020-2021

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les recettes à valoir sur le crédit.

Définitions des articles courants fournies à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2021/7-fra.html>

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnement	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Frais de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Agence Parcs Canada	379 207 149	23 234 635	9 966 807	172 725 106	29 941 238	27 585 118	55 960 049	319 757 245	27 088 841	31 852 843		30 212 820		1 107 531 851
Total	379 207 149	23 234 635	9 966 807	172 725 106	29 941 238	27 585 118	55 960 049	319 757 245	27 088 841	31 852 843		30 212 820		1 107 531 851

BUDGET DES DÉPENSES

2020-2021

Dépenses par objet

Budgétaire	2019-2020	Budget principal des dépenses 2020-2021				Total
	Budget principal des dépenses	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paielements de transfert	Recettes et autres réductions	
				(dollars)		
Agence Parcs Canada						
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 511 172 628	502 985 075	487 369 924	31 852 843		1 022 207 842
Services internes	139 371 019	85 080 275	243 734			85 324 009
Total	1 650 543 647	588 065 350	487 613 658	31 852 843		1 107 531 851

Exigences en matière de crédits provisoires**Agence Parcs Canada**Articles approuvés et en cours (dollars) (*articles de triage inclus*)

N° du crédit	Libellé de crédit et explications pour les douzièmes supplémentaires	Total du Budget principal des dépenses	Montant alloué
1	– Dépenses du programme – Dépenses en capital – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, notamment : a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières. Aucun douzième supplémentaire n'est requis en plus des trois douzièmes habituels	898 652 518	224 663 130
5	– Sommes créditées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> Aucun douzième supplémentaire n'est requis en plus des trois douzièmes habituels	9 992 000	2 498 000

Agence Parcs Canada

Sommaire de l'organisation

	Budgets des dépenses précédents à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses		Autorisations proposées à ce jour
		Transferts	Rajustements	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits				
1a Dépenses du programme	898 652 518		136 043 667	1 034 696 185
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	9 992 000			9 992 000
Total des crédits	908 644 518		136 043 667	1 044 688 185
Total des postes législatifs	198 887 333		5 175 630	204 062 963
Total des dépenses budgétaires	1 107 531 851		141 219 297	1 248 751 148

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor - <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>.

Explication du besoin (dollars)

Dépenses budgétaires

Crédits à adopter

Fonds pour les immobilisations dans les parcs nationaux, les aires de conservation et les lieux historiques du Canada (budget fédéral de 2019)	Crédit 1a	136 043 667
--	-----------	--------------------

Total des crédits à adopter		136 043 667
------------------------------------	--	--------------------

Total des crédits législatifs		5 175 630
--------------------------------------	--	------------------

Total des dépenses budgétaires		141 219 297
---------------------------------------	--	--------------------

Énumération des autorisations législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses	Autorisations proposées
		(dollars)	
Budgétaire			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 887 333	5 175 630	54 062 963

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022)

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1a	AGENCE PARCS CANADA – Dépenses du programme – Dépenses en capital – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, notamment : a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral; b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.		136 043 667
			136 043 667

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2020-2021

Prévisions législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Autorisations proposées
Budgétaire			
Agence Parcs Canada			
Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	150 000 000		150 000 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 887 333	5 175 630	54 062 963
Total budgétaire	198 887 333	5 175 630	204 062 963

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2020-2021

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire

	Budgets des dépenses à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses				Total	Budgets des dépenses révisés
		Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Paielements de transfert	Recettes et autres réductions		
				(dollars)			
Agence Parcs Canada							
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 022 207 842	2 253 901	118 680 466			120 934 367	1 143 142 209
Services internes	85 324 009	20 284 930				20 284 930	105 608 939
Total	1 107 531 851	22 538 831	118 680 466			141 219 297	1 248 751 148
Total budgétaire	1 107 531 851	22 538 831	118 680 466			141 219 297	1 248 751 148

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2020-2021

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les fonds à valoir sur le crédit.

Définitions des articles courants disponibles à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2021/7-fra.html>

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionne- ments	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Service de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes et autres réductions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Agence Parcs Canada	24 344 630	820 600	170 400	27 704 000	705 300	3 288 400	1 750 600	80 116 167	2 302 700			16 500		141 219 297
Total	24 344 630	820 600	170 400	27 704 000	705 300	3 288 400	1 750 600	80 116 167	2 302 700			16 500		141 219 297

Agence Parcs Canada

Sommaire de l'organisation

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses		Autorisations proposées à ce jour
		Transferts	Rajustements	
		(dollars)		
Dépenses budgétaires				
Crédits				
1b Dépenses du programme	1 227 913 557	553 001	83 237 392	1 311 703 950
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	9 992 000			9 992 000
Total des crédits	1 237 905 557	553 001	83 237 392	1 321 695 950
Total des postes législatifs	224 056 040		90 180	224 146 220
Total des dépenses budgétaires	1 461 961 597	553 001	83 327 572	1 545 842 170

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor - <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>.

Explication du besoin (dollars)

Dépenses budgétaires

Crédits à adopter

Fonds pour maintenir les opérations (COVID-19)	Crédit 1b	74 100 000
Fonds pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	Crédit 1b	7 000 000
Fonds pour lutter contre les infestations par le dendroctone du pin ponderosa (poste horizontal)	Crédit 1b	2 137 392
Total des crédits à adopter		83 237 392
Total des crédits législatifs		90 180

Transferts

Transferts provenant d'autres organisations

Transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor à diverses organisations pour appuyer des approches novatrices de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations gouvernementales	Crédit 1b	350 000
Transfert du ministère des Transports à diverses organisations pour fournir un financement de soutien destinée à la réalisation d'une évaluation des risques climatiques dans le cadre du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport	Crédit 1b	108 213
Transfert du ministère des Pêches et des Océans à diverses organisations pour répondre aux préoccupations des Autochtones sur la santé globale de la mer des Salish	Crédit 1b	94 788
Total des transferts		553 001
Total des dépenses budgétaires		83 880 573

Liste des paiements de transfert

	Budgets des dépenses à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Budgets des dépenses révisés
Subventions			
Subvention aux Premières Nations Dehcho		7 000 000	7 000 000
Contributions			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	15 835 443	600 000	16 435 443

Énumération des autorisations législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Autorisations proposées
Budgétaire			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54 062 963	90 180	54 153 143

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022)

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1b	AGENCE PARCS CANADA		
	– Dépenses du programme		83 237 392
	– Dépenses en capital		
	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice		
	– Contributions, notamment :		
	a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral;		
	b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.		
			83 237 392

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2020-2021

Prévisions législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses (dollars)	Autorisations proposées
Budgétaire			
Agence Parcs Canada			
Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	169 993 077		169 993 077
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54 062 963	90 180	54 153 143
Total budgétaire	224 056 040	90 180	224 146 220

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2020-2021

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire

	Budgets des dépenses à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses				Total	Budgets des dépenses révisés
		Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Paielements de transfert	Recettes et autres réductions		
				(dollars)			
Agence Parcs Canada							
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 143 142 209	73 137 896	550 000	7 600 000		81 287 896	1 224 430 105
Services internes	105 608 939	2 592 677				2 592 677	108 201 616
Total	1 248 751 148	75 730 573	550 000	7 600 000		83 880 573	1 332 631 721
Total budgétaire	1 248 751 148	75 730 573	550 000	7 600 000		83 880 573	1 332 631 721

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2020-2021

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les fonds à valoir sur le crédit

Définitions des articles courants disponibles à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2021/7-fra.html>

Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnement	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Service de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes et autres réductions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Agence Parcs Canada	510 968	1 941 758	872 848	19 126 405	2 297 821	2 825 465	5 161 340	40 586 275	2 957 693	7 600 000				83 880 573
Total	510 968	1 941 758	872 848	19 126 405	2 297 821	2 825 465	5 161 340	40 586 275	2 957 693	7 600 000				83 880 573

Postes horizontaux

Les postes inscrits dans ce tableau sont des initiatives horizontales et des postes financés conjointement. Ces deux types de postes horizontaux concernent deux organisations ou plus ayant une entente de financement officielle (par exemple, un mémoire au Cabinet ou une présentation au Conseil du Trésor). Dans le cadre des initiatives horizontales, les organisations travaillent en partenariat en vue d'atteindre des résultats communs. Dans le cadre des postes financés conjointement, les organisations reçoivent un financement supplémentaire, et chacune contribue de manière indépendante à la réalisation des objectifs énoncés.

Postes horizontaux

Organisation	Montant
	(dollars)
Fonds pour lutter contre les infestations par le dendroctone du pin ponderosa	
Agence Parcs Canada	2 137 392
• Dépenses de fonctionnement pour atténuer les répercussions dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses, réduire le risque d'incendie en enlevant les arbres morts, améliorer les systèmes de protection contre les incendies dans les zones touchées et recueillir des données.	



MESURES VISANT À PROTÉGER LE CARIBOU DANS LE PARC NATIONAL JASPER

(Toutes les données datent du 30 octobre 2020)

ENJEUX

- L'Agence Parcs Canada dispose d'un programme de conservation en vigueur pour sauvegarder les troupeaux de caribous des bois du parc national Jasper et favoriser leur rétablissement à des niveaux de population qui seront autosuffisants. L'Agence examine la possibilité d'augmenter le troupeau pour soutenir la croissance de la population de cette espèce emblématique.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada s'est engagée à préserver les parcs nationaux et à protéger la faune qui fait partie intégrante de ces lieux. Elle dispose d'un programme de conservation en vigueur pour sauvegarder les troupeaux de caribous des bois du parc national Jasper et favoriser leur rétablissement à des niveaux de population qui seront autosuffisants.
- Ces dernières semaines, Parcs Canada a fait savoir aux intervenants, aux partenaires et à la population canadienne que le troupeau de caribous des bois de la vallée de la Maligne, dans le parc national Jasper, n'est plus dans la vallée. Cette conclusion a été atteinte après plusieurs relevés aériens menés depuis 2018.
- Les mesures de protection de l'habitat et les fermetures de zones resteront en place dans la vallée de la Maligne et des ajustements mineurs seront apportés, notamment la fermeture de l'accès en hiver. Un accès limité aux sentiers durant l'hiver sera offert aux utilisateurs du parc, mais seulement dans deux petites aires (collines Bald et cols Big Shovel/Little Shovel qui ne représentent que 6 % des fermetures initiales).
- L'Agence examine la possibilité d'augmenter le troupeau pour soutenir la croissance de la population de cette espèce emblématique. Elle étudie la possibilité d'élaborer un programme d'élevage pour la conservation du caribou et en est maintenant au point où une proposition sera soumise à l'examen d'experts externes.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En septembre 2020, Parcs Canada a fait savoir aux intervenants, et annoncé sur son site Web que le troupeau de caribous de la vallée de la Maligne n'était plus présent dans la vallée et que tout porte à croire qu'il a disparu de manière fonctionnelle.
- Cinq relevés aériens distincts (trois à l'automne 2018 et deux à l'automne 2019) de la vallée de la Maligne n'ont pas permis de localiser des caribous ou des traces de caribous. Dans le parc national Jasper, des relevés annuels de caribous sont effectués en survolant l'habitat du caribou et en comptant les caribous repérés.



- L'Agence Parcs Canada dispose d'un programme de conservation en vigueur pour réduire les menaces qui pèsent sur les troupeaux de caribous des bois qui vivent dans le parc national Jasper et soutenir la croissance des troupeaux pour qu'ils atteignent des niveaux de population autosuffisants.
- La recherche montre que le déclin de la population de caribous dans le Sud du parc Jasper (troupeaux de Brazeau, Tonquin et Maligne) découle principalement de la mort de caribous adultes. Après avoir étudié les causes de ces décès, Parcs Canada a pris des mesures pour réduire le plus grand nombre possible de menaces :
 - depuis 2006, la mortalité animale sur les routes est traitée différemment afin de prévenir la croissance de la population de prédateurs;
 - l'accès aux aires de répartition des caribous est fermé en hiver, de sorte que les sentiers et les routes empruntés par les humains ne permettent pas aux loups d'atteindre facilement les troupeaux;
 - des directives concernant les hélicoptères sont en place pour protéger les caribous contre les perturbations aériennes;
 - des panneaux d'avertissement et de limite de vitesse sont en place pour protéger les caribous de la circulation.
- Ces mesures ont permis de créer de meilleures conditions pour la survie et le rétablissement des caribous. Le parc national Jasper offre un habitat abondant et les conditions sont favorables au rétablissement du caribou :
 - les populations de wapitis se situent à un niveau qui n'encourage pas la croissance des prédateurs;
 - les populations de loups se situent à des niveaux qui ne constituent plus une menace importante pour les troupeaux sains et durables.
- Parcs Canada étudie la possibilité d'élaborer un programme d'élevage pour la conservation du caribou et en est maintenant au point où une proposition sera soumise à l'examen d'experts externes, avant la prise en compte de toute autre considération.
- Les mesures de rétablissement du caribou à Jasper sont dictées par la stratégie de rétablissement du caribou des bois, une population des montagnes du Sud (2014), et le plan d'action visant des espèces multiples pour le parc national Jasper (2017), qui ont tous deux été élaborés en collaboration avec des partenaires autochtones, des intervenants locaux et régionaux et des organismes provinciaux et fédéraux.



CARIBOU DES MONTAGNES DU SUD

ENJEUX

- L'Agence Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement du caribou des montagnes du Sud qui fréquente les endroits qu'elle administre.
- Les populations de caribous des montagnes du Sud présentes en Alberta et en Colombie-Britannique ont radicalement décliné dans l'ensemble de leur aire de répartition. Elles sont inscrites sur la liste des espèces menacées de la *Loi sur les espèces en péril*. Les aires de répartition de deux hardes se chevauchent dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers. Cinq hardes se sont toujours trouvées dans les parcs nationaux Jasper et Banff. La plupart des hardes fréquentant les parcs nationaux sont trop petites pour se rétablir seules, et dans les dernières années, la harde du parc national Banff (2009) et celle de la Maligne au parc national Jasper (2020) ont disparu. Ceci a attiré l'attention des médias et soulevé des questions à l'égard des plans de rétablissement élaborés par l'Agence. Trois hardes, soit celles de la Maligne, de la vallée Tonquin et de la Brazeau, se retrouvent toujours au parc national Jasper.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces qui pèsent sur le caribou des montagnes du Sud et créer de meilleures conditions à leur survie et à leur rétablissement, notamment grâce à un financement de 1,5 M\$ octroyé dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel.
- Les mesures de conservations mises en place comprennent la fixation de limites de vitesse, l'établissement de restrictions sur la randonnée et les déplacements aériens ainsi que l'imposition de restrictions d'accès des prédateurs comme moyen d'empêcher ceux-ci d'atteindre facilement le territoire du caribou en hiver. Ces mesures ont permis d'atténuer quatre des cinq principales menaces pesant sur le caribou des montagnes du Sud fréquentant les parcs nationaux en plus de créer dans le parc national Jasper les conditions nécessaires pour favoriser la croissance des populations de caribous.
- La cinquième menace est la petite taille de la population. En raison de leur nombre limité, les caribous ne peuvent pas se rétablir seuls. En collaboration avec des partenaires et des experts, Parcs Canada a préparé une proposition de projet préliminaire visant le rétablissement des hardes de caribous fréquentant le parc national Jasper. L'Agence en est maintenant à l'étape où la proposition fera l'objet d'un examen par des experts externes avant la prise d'autres mesures.
- Le rétablissement des hardes de caribou des montagnes du Sud qui chevauchent les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs



Canada travaille en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique pour déterminer les prochaines étapes du rétablissement de ces hardes.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le caribou des montagnes du Sud a été désigné comme l'une des six « espèces prioritaires » dans le cadre de l'initiative fédérale Patrimoine naturel.
- La harde du parc national Banff est disparue en 2009 à la suite d'une avalanche qui a tué les cinq derniers membres. La harde de la Maligne au parc national Jasper est maintenant considérée comme disparue étant donné que plusieurs enquêtes menées en 2018, 2019 et 2020 pour retrouver des caribous ou des pistes de l'espèce se sont révélées infructueuses.
 - La harde de la vallée Tonquin compte environ 45 caribous et celle de la Brazeau, moins de 15 individus.
 - La harde de l'À la Pêche, qui est formée de quelque 150 bêtes, est considérée comme partiellement migratrice et vit aux environs de la limite nord du parc national Jasper. Cette limite est gérée et surveillée principalement par le gouvernement de l'Alberta. Certains animaux de la harde fréquentent le parc toute l'année, d'autres restent dans les contreforts des Rocheuses, en Alberta, et, d'autres encore, effectuent des migrations continues entre ces deux secteurs.

DÉCLARATION RÉACTIVE/ EN CAS DE QUESTION

Restrictions pour l'accès hivernal au parc national Jasper :

- L'Agence Parcs Canada étudie et évalue continuellement les mesures de conservation afin de s'adapter aux conditions changeantes.
- Parmi les récentes mesures prises pour appuyer la protection de l'habitat du caribou, on compte le recours continu aux fermetures hivernales pour protéger 2 800 km² du parc national Jasper de novembre à mars.
- Cette année, l'accès aux collines Bald et aux pentes situées entre les cols Big Shovel et Little Shovel n'est plus restreint. Ce changement redonne l'accès à seulement 6 % du territoire visé par les précédentes fermetures aux visiteurs. Parcs Canada continuera de surveiller ce secteur et sa fermeture sera réévaluée et réinstaurée au besoin.



ESPÈCES EN PÉRIL

ENJEUX

- La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril mettent l'accent sur le fait que la conservation de la faune est une responsabilité partagée au Canada.
- Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement des espèces dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.
- Parcs Canada collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada, les partenaires autochtones et les gestionnaires des terres adjacentes pour faire avancer le travail de protection et de rétablissement des espèces en péril.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril.
- Il existe plus de 230 espèces en péril sur les terres et dans les eaux administrées par Parcs Canada, ce qui représente environ 40 p. 100 de toutes les espèces inscrites sur la liste des espèces en péril de la LEP. L'ensemble des six espèces prioritaires se trouvent sur les terres administrées par Parcs Canada, qui gère des programmes de conservation actifs et entretient des relations existantes pour deux des quatre espèces prioritaires de caribou (le caribou boréal et le caribou des montagnes du Sud), ainsi que pour le Tétrás des armoises et le bison des bois, qui figurent également dans la liste des espèces prioritaires.
- Parcs Canada continue d'obtenir des gains en matière de conservation sur le terrain en appliquant des approches multi-espèces fondées sur les écosystèmes et axées sur les menaces, ainsi qu'en collaborant avec les peuples autochtones, les partenaires et les intervenants.
- Parcs Canada a mis au point 21 plans d'action multi-espèces locaux qui prévoient des mesures de rétablissement visant plus de 220 espèces préoccupantes (y compris plus de 127 espèces désignées dans la LEP), dans 42 lieux administrés par Parcs Canada.
- En 2019-2020, Parcs Canada a consacré environ 2,5 M\$ à des projets qui ont permis la mise en œuvre de plus de 60 mesures prévues par les plans d'action pour les espèces en péril.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a pour objet de prévenir la disparition ou l'extinction des espèces sauvages, de faciliter le rétablissement des espèces sauvages en voie de disparition ou menacées, et d'éviter que d'autres espèces deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.
- Encouragé par l'investissement dans l'initiative du *Patrimoine naturel du Canada* en 2018, Parcs Canada a effectué d'autres investissements soutenant des mesures de conservation pour les espèces en péril, a collaboré davantage avec les partenaires autochtones, a élaboré des approches axées sur les changements climatiques pour le rétablissement des espèces en péril et a travaillé avec une efficacité accrue à l'échelle du paysage.
- Les terres et les eaux gérées par Parcs Canada abritent 40 p.100 des 622 espèces en péril inscrites sur la liste de la LEP du Canada, et ce, malgré le fait que ces terres et eaux représentent moins de 5 p. 100 de la superficie totale du pays.
- L'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril met l'accent sur de multiples espèces et écosystèmes. À l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, les efforts de conservation sont axés sur les lieux, les espèces, les secteurs et les menaces qui sont jugés prioritaires dans l'ensemble du Canada. En outre, cette approche, qui est dirigée par ECCC, prévoit un engagement à l'égard de la participation des peuples autochtones et permet aux partenaires de la conservation de collaborer afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les espèces en péril.

Espèces notoires dans les parcs :

Bison

- Une stratégie nationale axée sur le bison est en cours d'élaboration. Elle élargira le rôle que joue Parcs Canada en tant que chef de file pour la conservation des bisons, établira les priorités et les objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence Parcs Canada, assurera la cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.

Caribou des montagnes du Sud

- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces au caribou des montagnes du Sud et créer des conditions favorables à leur survie et à leur rétablissement, y compris l'obtention de 1,5 M\$ dans le cadre de l'initiative du Patrimoine naturel. Ces mesures ont atténué efficacement quatre des cinq principales menaces au caribou des montagnes du Sud des parcs nationaux. La menace restante est celle qui est due à la petite taille de la population.



- En collaboration avec des partenaires et des experts, Parcs Canada a mis au point une proposition de projet préliminaire visant à faire grossir les hardes de caribous du parc national Jasper et étudie diverses possibilités.
- Le rétablissement des hardes de caribous des montagnes du Sud dont le territoire s'étend dans le parc national du Mont-Revelstoke et dans le parc national des Glaciers est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs Canada travaille de près avec la province de la Colombie-Britannique afin de déterminer les prochaines étapes pour le rétablissement de ces hardes.

Épaulard résident du Sud

- Parcs Canada protège l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud dans les eaux de la réserve de parc national Pacific Rim et de la réserve de parc national des Îles-Gulf.
- Parcs Canada collabore avec le ministère des Pêches et des Océans, Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour mieux faire connaître les mesures de gestion relatives aux épaulards résidents du Sud et améliorer la conformité à ces mesures.
- Parcs Canada travaille de concert avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement des initiatives ou des programmes de conservation marine dirigés par les Autochtones qui appuient la protection et le rétablissement des épaulards résidents du Sud.



FAIRE PROGRESSER UNE PROPOSITION LÉGISLATIVE FÉDÉRALE POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX

ENJEUX

- Le 13 décembre 2019, le premier ministre a confié le mandat suivant au ministre de l'Environnement et du Changement climatique :
 - poursuivre les efforts de Parcs Canada pour assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la promotion du patrimoine [...] culturel, et veiller à ce que [...] les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté nationale et de plaisir pour les générations actuelles et futures;
 - collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien en vue de fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux patrimoniaux nationaux devraient être désignés et préservés, et [...] élaborer une loi exhaustive sur les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.
- Parcs Canada a débuté l'élaboration d'une proposition législative relative à la désignation de lieux, de personnes et d'événements ainsi qu'à la protection des lieux patrimoniaux désignés et administrés par le gouvernement fédéral.

POINTS IMPORTANT

- Les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont des marqueurs communs qui unissent les Canadiens en racontant notre histoire diversifiée et en aidant à comprendre notre passé.
- Bien que la désignation d'un lieu historique indique aux Canadiens l'importance d'un lieu, elle n'a aucune incidence sur la propriété de ce lieu et ne lui procure aucune protection légale.
- Parcs Canada a entamé l'élaboration d'une proposition législative relative à la désignation de lieux, de personnes et d'événements ainsi qu'à la protection des lieux patrimoniaux désignés et administrés par le gouvernement fédéral.
- L'élaboration de cette proposition législative est fondée sur les commentaires formulés par ce comité, des intervenants et des groupes autochtones au fil des dernières années, ainsi que sur les avis recueillis plus récemment lors de séances de mobilisation ciblées.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Actuellement, Parcs Canada fait progresser ce travail à la lumière de recommandations et commentaires reçus lors de plusieurs rencontres récentes, d'efforts de mobilisation et de rapports. Voici quelques-unes des sources de ces recommandations et commentaires :

- les tables rondes du ministre de 2017 et de 2020;



- le rapport de 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI) intitulé *Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*;
- le rapport de 2018 du vérificateur général du Canada intitulé *La conservation des biens patrimoniaux fédéraux*;
- les rassemblements sur le patrimoine culturel autochtone tenus en novembre 2018;
- l'appel à l'action n° 79 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

De plus, la mobilisation ciblée et pertinente auprès de groupes autochtones, dont les titulaires de droits issus des traités modernes, sont en cours de réalisation. Cette mobilisation vise à respecter les dispositions relatives à l'élaboration ou à la formulation de mesures législatives portant sur les ressources patrimoniales ou archéologiques autochtones, et à assurer le maintien des relations établies.

Dans l'éventualité où une loi adoptée contiendrait des autorités relatives au développement de règlements, des consultations auraient lieu lors du processus de développement de ces règlements.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral accuse un retard sur les provinces et les territoires en ce qui concerne la protection légale de ses lieux historiques, alors que des mesures législatives pour le patrimoine ont été adoptées dans chaque province ou territoire.

Le Canada est le seul pays du G7 qui ne dispose pas d'une loi exhaustive, soutenue par des règlements, des politiques et des programmes, pour protéger les lieux historiques sous sa juridiction, notamment les édifices fédéraux patrimoniaux, les sites archéologiques et les épaves patrimoniales.

Les désignations fédérales en place sont le produit de diverses obligations légales et politiques adoptées au fil du temps. La désignation ne garantit pas la protection ni la conservation, même pour les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.

Les désignations patrimoniales fédérales incluent :

- les lieux historiques nationaux;
- les édifices fédéraux du patrimoine (classés et reconnus);
- les gares ferroviaires patrimoniales;
- les phares patrimoniaux.

Les gares ferroviaires patrimoniales et les phares patrimoniaux sont les seules désignations fédérales qui disposent d'une protection légale. La *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (1985) et la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* (2008) ont toutes deux été adoptées par le Parlement à la suite de projets de loi d'initiative parlementaire déposés, respectivement, à la Chambre des communes et au Sénat.



REPORT DE PAIEMENTS ET ALLÈGEMENT DES LOYERS

ENJEUX

- Faire le point sur le programme d'allègement et de report de paiements des loyers commerciaux pour les locataires de Parcs Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Conformément au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'intention des propriétaires fédéraux, Parcs Canada a accordé aux locataires commerciaux admissibles une dispense de 75 % du loyer pour les mois d'avril à août 2020.
- En plus d'alléger les loyers, Parcs Canada a offert aux locataires commerciaux la possibilité de reporter leurs paiements. À l'Agence, les loyers sont calculés sur une base annuelle et la plupart des paiements sont effectués sous forme de versement annuel ou semi-annuel. Le report des paiements a aidé les locataires commerciaux dans la gestion de leur flux de trésorerie.
- Chaque année, des centaines de petites entreprises fournissent d'importants services à des milliers de résidents et des millions de visiteurs des lieux gérés par Parcs Canada aux quatre coins du pays. Elles jouent un rôle vital dans l'économie de leur collectivité; les présentes initiatives les aideront à traverser la tourmente économique causée par la pandémie de COVID-19.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Grâce au programme AUCLC, les entreprises admissibles ont bénéficié d'un allègement de loyer pour les mois d'avril à septembre 2020. Parcs Canada a demandé l'autorisation de prolonger la période d'allègement jusqu'en septembre afin de respecter les dispositions du programme AUCLC.
- Le 9 octobre, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) qui vient remplacer le programme AUCLC. Lorsque de plus amples détails sur la SUCL et les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor seront publiés, nous pourrons déterminer si les organismes fédéraux responsables des biens immobiliers offriront une aide supplémentaire à leurs locataires commerciaux.
- Les reports de loyer commerciaux étaient établis comme suit :
 - Les paiements exigibles du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 pouvaient être reportés jusqu'au 1^{er} octobre 2020.
 - Les paiements exigibles du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 pouvaient être reportés jusqu'au 4 janvier 2021.



- Seules les entreprises commerciales admissibles et les villes de Banff et de Jasper peuvent bénéficier d'un allègement de loyer. Les locataires et titulaires de permis résidentiels et les autres signataires d'entente, comme les ententes de services publics, ne sont pas touchés.



INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES FÉDÉRALES

ENJEUX

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans l'infrastructure des parcs et des lieux historiques nationaux, et aires marines nationales de conservation.
- Le budget 2019 prévoyait un financement de 368 millions de dollars sur deux ans pour des projets d'investissement hautement prioritaires dans tout le pays à compter de 2020-2021.
- Le budget 2019 a servi à prolonger l'engagement du gouvernement envers les lieux de Parcs Canada de fournir 4,2 milliards de dollars à l'Agence au cours des cinq dernières années pour appuyer la réalisation de 985 projets hautement prioritaires visant à protéger et à restaurer les immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est le premier propriétaire foncier fédéral et possède l'un des portefeuilles de biens les plus importants du gouvernement fédéral (plus de 18 000 biens ayant une valeur de remplacement de plus de 26 milliards de dollars).
- Parcs Canada élabore un plan à long terme pour assurer une gestion efficace et une durabilité continue de son portefeuille à la fois vaste et diversifié.
- En investissant dans l'infrastructure, Parcs Canada protège et préserve nos trésors nationaux, tout en stimulant les économies locales et en contribuant à la croissance du secteur touristique.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Au cours des quarante dernières années, Parcs Canada s'est acquitté de la tâche colossale de maintenir en état des biens de son portefeuille. La majeure partie des biens de Parcs Canada sont vieillissants et nécessitent des investissements permanents importants dans la gestion de leur cycle de vie et leur recapitalisation.
- En 2012 et 2017, l'Agence a engagé la société Opus International Consultants (Canada) Ltd. pour l'épauler dans la planification et la mise en œuvre d'un examen national de son portefeuille de biens bâtis. Cet examen a permis de valider l'état général du portefeuille de biens de l'Agence et les besoins financiers permanents pour le maintenir.
- L'Agence envisage de passer à un régime de budgétisation selon la comptabilité d'exercice, une transition dont les effets se répercuteraient bien au-delà de la gestion



Parcs
Canada

Parks
Canada



financière et de la planification des investissements. Elle devrait transformer et améliorer davantage la manière dont l'Agence planifie, priorise et gère les immobilisations de son portefeuille et en rend compte.



AGENCE PARCS CANADA **COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES**

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à but spécial qui permet à l'Agence de réserver des fonds pour dépenses en capital pour de nouveaux parcs et lieux historiques. Des fonds sont déposés dans ce compte afin de protéger les fonds pour dépenses en capital nécessaires et d'honorer l'engagement pris par l'Agence à l'égard de la création, de l'agrandissement ou de la désignation de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.

Le compte est financé par les crédits de Parcs Canada et la disposition de biens immobiliers de l'Agence ou d'immeubles fédéraux, ainsi que par des cadeaux, des legs et des dons. Les montants retirés du compte sont utilisés principalement pour les raisons suivantes :

- acquérir des biens immobiliers ou des immeubles;
- aménager ou entretenir un parc national, un lieu historique national, une aire marine nationale de conservation ou une autre aire patrimoniale protégée qui est créée, agrandie ou désignée, et faire toute contribution ou tout autre paiement connexe.

FONCTIONNEMENT

Chaque présentation au Conseil du Trésor visant à obtenir des fonds pour de nouveaux parcs est fondée sur un modèle d'établissement des coûts approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (modèle des parcs du Nord, modèle des parcs du Sud et modèle des aires marines nationales de conservation).

Ces modèles comprennent du financement pour la phase d'établissement et la phase continue. Les coûts liés à la phase d'établissement doivent être saisis dans le fonds pour les nouveaux parcs (dépenses de fonctionnement – crédit 1) et le compte des nouveaux parcs et lieux historiques (dépenses en capital – compte à but spécial). Une fois que le parc est opérationnel, les fonds pour la phase continue doivent être transférés dans le budget de services votés de l'unité d'affaires pour que celle-ci puisse les gérer dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Le dépôt de fonds (par l'intermédiaire de crédits) doit suivre le processus parlementaire (transfert de crédits dans le cadre des processus du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses), qui est restrictif.

SITUATION ACTUELLE

Les fonds qui se trouvent actuellement dans le compte sont destinés aux parcs suivants (77 millions de dollars) :

- Rouge (40 millions de dollars)
- Lac Supérieur (12 millions de dollars)
- Qausuittuq, Ukkusiksalik, Tallurutiup Imanga, HMS Erebus et HMS Terror (10 millions de dollars)



Parcs
Canada

Parks
Canada



- Nááts'ihch'oh, Nahanni, Thaidene Nënë (10 millions de dollars)
- Gwaii Haanas (1 million de dollars)
- Îles Gulf (3 millions de dollars)
- Monts Mealy (1 million de dollars)



CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

ENJEUX

- Parcs Canada joue un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan du gouvernement du Canada qui consiste à conserver 25 pour cent des terres canadiennes et 25 pour cent des océans du pays d'ici 2025, afin d'atteindre 30 pour cent d'ici 2030.

POINTS IMPORTANTS

- Les 47 parcs nationaux, un parc urbain national, les aires marines nationales de conservation (AMNC) (eau douce) et d'autres sites protégés de Parcs Canada constituent 3,53 pour cent, ou soit plus d'un quart des 12 pour cent des zones protégées terrestres au pays.
- À l'heure actuelle, les AMNC et les parcs côtiers nationaux de Parcs Canada représentent 2,12 pour cent des 13,81 pour cent d'aires marines et côtières protégées. Sur ces aires totales de 13,81 pour cent, 5,55 pour cent bénéficient d'une protection provisoire dans le bassin de l'Extrême-Arctique, à titre de zone de protection marine (ZPM) de Tuvaijuittuq, en vertu de la *Loi sur les océans*. Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans collaborent avec les partenaires inuits et les gouvernements territoriaux afin de soutenir les efforts continus de conservation.
- L'approche de Parcs Canada en matière de création de nouvelles aires protégées repose sur la science et le savoir autochtone et s'appuie sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les gouvernements et les collectivités autochtones.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec environ 300 collectivités autochtones et a conclu plus de 30 ententes de collaboration officielles avec des partenaires autochtones au sein de plusieurs structures officielles, notamment des comités de cogestion.
- Le fait que Parcs Canada se soit engagé à élaborer des approches pour permettre aux peuples autochtones d'assumer leur rôle de gardiens traditionnels des terres et des eaux dans les lieux patrimoniaux a incité plusieurs gouvernements et collectivités autochtones à faire part de leur souhait de voir d'autres sites être établis à titre d'AMNC. Voici quelques exemples :
 - demande du conseil Mushkegowuk visant l'établissement d'une AMNC dans l'ouest de la baie d'Hudson;
 - demande des Cris du Québec visant l'établissement d'une AMNC dans l'est de la baie James et près d'une réserve de faune nationale;



- travail du gouvernement du Nunatsiavut pour l'établissement d'une aire protégée et de conservation autochtone dans le nord du Labrador au titre de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La mission de Parcs Canada consistant à créer de nouvelles aires protégées est guidée par le Plan du réseau des parcs nationaux et le Plan du réseau des AMNC. Ces plans visent à assurer la représentation de chacune des 39 régions naturelles terrestres et des 29 régions naturelles marines du Canada par la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles AMNC, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité. Les 47 parcs nationaux représentent actuellement 31 des 39 régions naturelles terrestres du Canada, tandis que les cinq AMNC établies représentent six des 29 régions marines.
- L'Agence Parcs Canada travaille actuellement en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique et la Nation Syilx de l'Okanagan sur un projet de création de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen. Elle collabore aussi avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard à l'évaluation de la possibilité de créer une nouvelle réserve de parc national sur l'île Hog et les dunes Sandhills – un cordon d'îles au nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Parcs Canada collabore avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones à des études de faisabilité en vue de la création d'aires marines nationales de conservation dans la région est de la baie James, dans la partie sud du détroit de Georgia en Colombie-Britannique, aux Îles de la Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bassin de l'Extrême-Arctique et au large des côtes du Parc national des Monts-Torngat, situé dans le nord du Labrador.



FRÉQUENTATION EN 2020 (1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE)

(Toutes les données datent du 17 octobre 2020)

ENJEUX

- L'Agence Parcs Canada a constaté une baisse de la fréquentation d'avril à septembre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, bien qu'un certain nombre de lieux de Parcs Canada aient reçu beaucoup moins de visiteurs, d'autres ont dépassé d'anciens niveaux records. En tout, quelque 13,4 millions de Canadiens ont visité des lieux de Parcs Canada du 1^{er} avril au 30 septembre 2020. Cette affluence équivaut à 65 % des niveaux de fréquentation pour la même période en 2019.

POINTS IMPORTANTS

- Des millions de Canadiens ont profité en toute sécurité des parcs nationaux, des lieux historiques et des aires marines de conservation cet été et au début de l'automne. Parcs Canada a reçu 13,4 millions de visiteurs du 1^{er} avril au 30 septembre 2020.
- En reprenant ses activités, l'objectif premier de l'Agence Parcs Canada était de contribuer à aplatiser la courbe de la pandémie de COVID-19 tout en offrant aux Canadiens un accès sûr aux espaces extérieurs et aux bienfaits qu'ils procurent pour la santé et le bien-être. Le principe de fonctionnement de base était d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité des visiteurs, des employés et de tous les Canadiens.
- Malgré les difficultés de fonctionnement causées par la COVID-19, les visiteurs ont vécu des expériences positives. Selon un sondage national mené auprès des visiteurs durant l'été 2020 :
 - 89 % des visiteurs ont apprécié leur visite;
 - 87 % des visiteurs ont choisi de visiter l'endroit parce qu'ils le considéraient comme sécuritaire;
 - 84 % des visiteurs étaient satisfaits des mesures mises en place pour la santé et la sécurité;
 - 82 % des visiteurs ont estimé que la réouverture des parcs/lieux a apporté un sentiment de retour à la normalité.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La fréquentation des parcs nationaux s'est chiffrée à 8,5 millions de visiteurs, soit 67 % des niveaux de 2019. Juillet et août ont été les mois les plus chargés, avec 5,4 millions de visites, soit 82 % des niveaux de 2019. Certains parcs nationaux ont dépassé d'anciens niveaux records, notamment le parc national Elk Island et le parc national de la Pointe-Pelée.



- De nombreux lieux historiques nationaux n'ont pu être ouverts en toute sécurité pour être pleinement opérationnels durant l'été 2020. La fréquentation totale des lieux historiques s'est chiffrée à 4,9 millions de visiteurs, soit 62 % des niveaux de 2019. La fréquentation des canaux et voies navigables historiques s'est chiffrée à 3,2 millions de visiteurs (94 % des niveaux de 2019) et la fréquentation des lieux historiques non reliés aux voies navigables a été de 1,7 million (37 % des niveaux de 2019).
- La fréquentation a varié d'une région à l'autre. L'Alberta et l'Ontario ont obtenu de bons résultats dans l'ensemble, tandis que l'Atlantique et le nord du Canada ont connu une baisse de fréquentation partiellement attribuable aux restrictions régionales en matière de voyage.

Tableau 1 – Changement dans la fréquentation par programme : 2020 (par rapport à 2019)							
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	CA
Parcs nationaux	-100 %	-100 %	-38 %	-20 %	-16 %	-10 %	-33 %
Lieux historiques nationaux	-100 %	-100 %	-30 %	-39 %	-28 %	-28 %	-38 %
<i>Canaux</i>	-100 %	-100 %	+8 %	-8 %	-1 %	0 %	-6 %
<i>Tous les autres lieux historiques</i>	-100 %	-100 %	-65 %	-62 %	-53 %	-50 %	-62 %
Parcs Canada dans son ensemble	-100 %	-100 %	-35 %	-27 %	-21 %	-17 %	-35 %

Tableau 2 - Changement dans la fréquentation totale par région : 2020 (par rapport à 2019)			
Terre-Neuve-et-Labrador	-83 %	Manitoba, Saskatchewan	-34 %
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard	-59 %	Alberta	-30 %
Québec	-31 %	Colombie-Britannique	-42 %
Ontario	-17 %	Nord (Yukon, Nunavut, T.N.-O.)	-85 %



MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DU PARC NATIONAL WOOD BUFFALO

ENJEUX

- En 2017, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a demandé au Canada d'élaborer un plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo. Le but était de contrer les menaces qui pèsent sur la valeur universelle exceptionnelle du site en raison des changements climatiques et des pressions exercées par le rythme et l'ampleur croissants du développement (hydroélectricité et sables bitumineux) à l'extérieur de ses limites.
- Le plan d'action a été soumis au Comité du patrimoine mondial le 1^{er} février 2019 et déposé devant le Parlement en mars 2019.
- Le plan d'action est une réponse globale aux préoccupations du Comité du patrimoine mondial et comprend 142 mesures qui sont axées sur :
 - le renforcement de la gestion du parc en collaboration avec les partenaires autochtones.
 - l'amélioration des activités de recherche, de surveillance et de gestion liées au delta des rivières de la Paix et Athabasca grâce à des connaissances scientifiques et autochtones.
 - l'établissement de nouveaux mécanismes pour soutenir une meilleure gestion de l'eau dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca.
 - l'accroissement de la protection et de la connectivité des écosystèmes au sein du parc national de Wood Buffalo et dans les environs.
 - la mise en œuvre de mesures de rétablissement de la grue blanche et du bison des bois.
- En juillet 2019, le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement le plan d'action et a demandé au Canada de faire des investissements supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre du plan en raison de la complexité des défis de conservation auxquels le parc est confronté.
- Le Canada présentera un rapport sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action au Comité du patrimoine mondial d'ici le 1^{er} décembre 2020.

POINTS IMPORTANTS

- Le gouvernement du Canada reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des sites canadiens du patrimoine mondial de l'UNESCO et s'engage à les protéger en permanence.
- Dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada a démontré son engagement envers la protection du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo



en investissant 27,5 M\$ pour soutenir l'élaboration du plan d'action et sa mise en œuvre rapide.

- Grâce aux mesures décrites dans le plan d'action, à la collaboration continue avec les partenaires et à l'utilisation des meilleures connaissances scientifiques et autochtones accessibles, la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo sera préservée et les enjeux importants définis par le Comité du patrimoine mondial seront abordés.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le Canada dirige la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'avec les partenaires autochtones du parc national Wood Buffalo et les intervenants.
- Dans le budget de 2018, l'Agence Parcs Canada a reçu 27,5 M\$ pour élaborer le plan d'action et soutenir la mise en œuvre de mesures rapides limitées.



EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES REVENUS DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de Parcs Canada comprend des fonds pour combler le manque à gagner que l'Agence a subi au cours des six premiers mois de l'exercice en raison de l'effet de la pandémie sur les revenus issus des visites et de l'allègement des loyers accordé aux locataires commerciaux.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un organisme de service spécial et il conserve les revenus provenant des droits perçus. Ces revenus sont réinvestis dans la prestation de services et aident Parcs Canada à offrir davantage de possibilités aux visiteurs dans tout le pays.
- Pour soutenir les efforts du gouvernement visant à réduire la propagation de la COVID-19 et à aplatir la courbe de la pandémie, Parcs Canada a temporairement suspendu les services aux visiteurs et l'accès à tous les parcs nationaux et lieux historiques nationaux du 19 mars au 1^{er} juin 2020 afin de se conformer aux directives des autorités de santé publique.
- Le 1^{er} juin, l'Agence a commencé à rétablir progressivement les services aux visiteurs dans certains endroits en apportant des modifications visant à atténuer les risques pour la santé et la sécurité, tout en permettant aux Canadiens de profiter des bienfaits pour la santé et le bien-être que procure le fait d'être à l'extérieur dans la nature.
- Les services aux visiteurs et les expériences payantes ont été réduits durant l'été 2020 et seuls les lieux pouvant être exploités en toute sécurité ont été ouverts aux visiteurs. Cette situation, alliée à la préférence des visiteurs pour des activités de plein air plus sécuritaires et moins coûteuses (par exemple, la randonnée et les aires de fréquentation diurne) reflète les facteurs qui ont une incidence sur les revenus annuels de l'Agence en 2020-2021.
- Ce soutien financier destiné à combler partiellement le manque à gagner de Parcs Canada a permis à l'Agence de poursuivre efficacement ses activités, de gérer les risques liés à la COVID-19 pour les visiteurs et les employés, et de continuer à composer avec l'incertitude en adaptant continuellement les services aux visiteurs et les activités offertes afin que les Canadiens puissent profiter en toute sécurité des bienfaits du plein air en accédant aux parcs nationaux, aux lieux historiques et aux aires marines de conservation.
- En outre, l'Agence a demandé et reçu l'autorisation et le financement permettant de fournir un allègement des loyers aux exploitants commerciaux durement



touchés dans les lieux de Parcs Canada, parallèlement au soutien fourni au titre du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Ce soutien a été capital pour les entreprises de tourisme dans les lieux de Parcs Canada dans tout le pays.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada génère des revenus annuels d'environ 177 millions de dollars, qu'il tire principalement des services aux visiteurs, des accords sur les biens immobiliers commerciaux et de la vente de permis et d'autres biens et services. Ces revenus servent à soutenir les activités de base et les activités courantes.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de Parcs Canada comprend un montant jusqu'à 74,1 millions de dollars pour combler partiellement le manque à gagner prévu au chapitre des revenus tirés des visites et des baux commerciaux ainsi que des permis d'occupation pour les six premiers mois de 2020-2021. Plus précisément, ce financement comprend les deux éléments suivants :
 - Tout d'abord, jusqu'à 68,4 millions de dollars ont été retenus comme des revenus qui risquaient de ne pas être tirés des services aux visiteurs entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2020. Ce montant représente un maximum qui pourrait être mis à la disposition de l'Agence. On y soustraira le montant des revenus perçus et une partie du manque à gagner que l'Agence financera à l'interne grâce aux économies réalisées.
 - Ensuite, jusqu'à 5,7 millions de dollars ont été mis de côté pour la remise de loyer aux locataires commerciaux dans les parcs nationaux et les lieux historiques, parallèlement au programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC).
- L'Agence est en train de terminer ses rapports financiers sur les revenus perçus et les économies réalisées, et le montant à fournir sera confirmé prochainement auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- L'Agence continue à surveiller le risque potentiel de perte de revenus pour le reste de l'exercice financier et à évaluer l'incidence financière sur les exploitants commerciaux et les mesures d'atténuation.



DÉNEIGEMENT DE LA PISTE DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-LACHINE

ENJEUX

- Le lieu historique national du Canal-de-Lachine est bordé par une piste multifonctionnelle qui est l'une des plus fréquentées à Montréal et qui permet aux travailleurs et amateurs de vélo de franchir quotidiennement la ville d'est en ouest de façon rapide et sécuritaire.
- Parcs Canada entretient la piste du 15 avril au 15 novembre. Bien que le site ne soit pas entretenu en hiver, des activités hivernales telles que le ski de fond, la marche ou la raquette y sont pratiquées.
- Depuis plusieurs années, des élus municipaux et des groupes d'intérêts exercent de la pression sur Parcs Canada pour que soit déneigée la piste afin d'en faire un corridor de transport actif quatre saisons.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada entamera cet automne des discussions avec la Ville de Montréal pour évaluer les options possibles.
- Parcs Canada reconnaît l'intérêt croissant que suscite le canal de Lachine durant l'hiver et s'engage à collaborer avec ses partenaires pour élargir l'offre récréative le long du canal de Lachine, y compris les activités hivernales pour l'ensemble de clientèles (marcheurs, raquetteurs, fondeurs, cyclistes, etc.).
- À l'heure actuelle, Parcs Canada collabore déjà avec la Ville de Montréal qui entretient une portion distincte de 2 km de la piste pour permettre la pratique d'activités hivernales comme la raquette, la marche hivernale et le vélo à roues surdimensionnées (communément appelé « fatbike »).

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- De 2016 à 2019, à la demande de la Ville de Montréal, Parcs Canada a contribué (25 000 \$) à la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet pilote de déneigement sur un tronçon d'environ 500 m à 1 km de la piste du côté nord du canal entre la rue Richmond et la Promenade Smith.
- Les résultats préliminaires de l'étude de faisabilité ont été partagés avec Parcs Canada le 7 février 2019 et présentés par les fonctionnaires de la Ville de Montréal aux intervenants le 15 février 2019. L'étude révèle que les caractéristiques actuelles de la piste ne conviennent pas au déneigement sans modifications importantes impliquant notamment une reconstruction : faible capacité structurale, faible épaisseur, haute gélivité des sols, sols peu drainants, perte du pouvoir isolant de la neige et



accélération de la dégradation, présence de dangers comme des plaques d'eau stagnantes et soulèvements induits par des racines, etc.

- Une analyse subséquente d'autres facteurs à prendre en compte dans la reconstruction de la piste tels que les coûts très élevés de disposition des sols contaminés, la présence de digues le long de la piste retenant les eaux du milieu urbain adjacent, la modification des ponts, tunnels et passerelles non adaptés au déneigement, les coûts associés à la surveillance archéologique et aux études environnementales, la modification de l'aspect et de l'accessibilité du site, etc. a aussi été réalisée par Parcs Canada.
- Lors de la consultation publique sur le projet de plan directeur pour le Canal-de-Lachine en 2017, des demandes pour une offre récréative hivernale ont été maintes fois exprimées, ce qui inclut la raquette, la marche hivernale, le vélo à roues surdimensionnées (fatbike), le patinage et également le vélo d'hiver (nécessitant le déneigement de la piste).



PROPOSITION DE LIRICON RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN TÉLÉPHÉRIQUE DANS LE PARC NATIONAL DE BANFF

ENJEUX

- Le 19 décembre 2019, Parcs Canada a informé Liricon Capital Limited que sa proposition de réaménagement de la station de ski Norquay en une attraction ouverte toute l'année grâce à l'installation d'un téléphérique ne ferait pas l'objet d'un examen plus poussé en raison de son manque de conformité avec les principales politiques en vigueur et de ses répercussions négatives sur une route d'accès publique. Le 28 février 2020, Liricon a soumis une proposition révisée de téléphérique (transport par les airs) « aux fins de discussion seulement » ainsi que d'autres plans visant le réaménagement de sa station de ski voisine et des terres à usage ferroviaire à l'intérieur de la ville de Banff, lesquels seraient liés au projet de téléphérique soumis.
- Liricon recommande également le dédoublement de la ligne de chemin de fer et la mise en place d'un service ferroviaire voyageur reliant l'aéroport de Calgary à la ville de Banff afin de promouvoir le transport « écologique ».

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est résolu à protéger l'environnement et à offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs. La planification et la gestion soignées permettent aux stations de ski d'offrir des activités d'apprentissage et des expériences intéressantes aux visiteurs des parcs nationaux tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation et de remise en état de Parcs Canada.
- Les Canadiens ont de grandes attentes en ce qui concerne la protection de leurs parcs nationaux et ils ont manifestement soutenu les politiques limitant l'aménagement et la croissance à des fins commerciales comme pierre angulaire de cette protection.
- La proposition que Liricon a soumise à Parcs Canada était destinée « aux fins de discussion seulement ». Aucune décision n'a encore été prise.
- La transparence et l'ouverture au public sont des éléments clés qui sous-tendent la gestion et la prise de décision de Parcs Canada. L'Agence adopte un ensemble intégré de considérations pour effectuer l'analyse préliminaire des projets et des plans d'utilisation du territoire proposés, en commençant par le respect des règlements et des politiques applicables.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La proposition révisée « aux fins de discussion seulement » qui a été soumise par Liricon en février 2020 ne diffère pas significativement de celle présentée par l'organisation en 2019, laquelle est considérée comme non conforme. La proposition comprend :



- l'installation d'un téléphérique entre la ville de Banff et la station de ski qui franchirait la Transcanadienne;
 - le réaménagement de la station de ski, la démolition de nombreux bâtiments, la construction d'un bâtiment de 3620 m², la réduction du nombre de pistes de ski et la prolongation des heures d'ouverture et de la saison d'activités pour favoriser un changement opérationnel permettant de passer d'un tourisme hivernal à un tourisme à l'année;
 - le réaménagement des terres à usage ferroviaire de la ville de Banff pour y construire une base de téléphérique, des magasins de vente au détail, des restaurants, un amphithéâtre et un stationnement pouvant recevoir entre 2500 et 2825 véhicules.
- La proposition se rapporte également aux efforts faits par Liricon pour rétablir un service ferroviaire voyageur entre l'aéroport de Calgary et la ville de Banff, un projet présentement étudié par le gouvernement de l'Alberta et la Banque de l'infrastructure du Canada.
 - Liricon a présentée publiquement sa proposition comme une initiative de transport en commun écologique visant à réduire la congestion automobile à Banff, à augmenter le nombre de places de stationnement dans le lotissement urbain sans frais pour les résidents et à réduire les répercussions de l'activité humaine dans le corridor faunique de la Cascade.
 - Un examen approfondi de la proposition révisée aux fins de discussions est en cours et Parcs Canada formulera des observations supplémentaires à Liricon.



GROUPE CONSULTATIF SUR LA CIRCULATION ET LE TRANSPORT DURABLES DES PERSONNES DANS LE PARC NATIONAL BANFF

(Toutes les données datent du 30 octobre 2020)

ENJEUX

- Le 2 novembre 2020, Parcs Canada annoncera son intention et son projet de créer un groupe d'experts qui sera chargé de donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre unique pour le déplacement des personnes dans le parc national Banff. Dans les mois à venir, l'Agence Parcs Canada fera appel à des partenaires autochtones, à des intervenants et au public pour élaborer un mandat pour le groupe d'experts et cherchera des participants ayant une expertise dans la gestion des aires protégées, le tourisme et la planification des transports.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada s'engage à préserver l'intégrité écologique et culturelle des parcs nationaux, des lieux historiques et des aires marines de conservation et à offrir aux Canadiens des occasions de découvrir et d'apprécier ces lieux remarquables.
- Le parc national Banff est l'un des lieux protégés les plus emblématiques du Canada et il est un trésor national et international. Il est également l'une des destinations de tourisme et de loisir naturelles et culturelles les plus fréquentées du Canada.
- Lundi de cette semaine (2 novembre 2020), Parcs Canada a annoncé son intention de créer un groupe d'experts qui sera chargé de donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre et d'une stratégie à long terme pour le transport et la circulation des personnes dans le parc.
- Le but est de tracer une voie audacieuse pour l'avenir qui transformera la façon dont les gens accèdent au parc national Banff et s'y déplacent. Ce travail améliorera et complétera les efforts actuels de Parcs Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, soutenir la protection de la biodiversité et des ressources, protéger l'intégrité écologique et culturelle, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et offrir des expériences authentiques aux visiteurs, que les Canadiens et les visiteurs du monde entier pourront apprécier.
- Depuis 2005, Parcs Canada a réduit de plus de 35 % les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses activités à Banff. Au cours des cinq dernières années, l'Agence a également réalisé un certain nombre de progrès dans le domaine du transport et de la circulation des personnes dans les lieux de destination populaires du parc. Il est possible de faire plus et nous nous engageons à progresser dans ce domaine tout en protégeant l'intégrité écologique et culturelle du parc et de ses ressources.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le 2 novembre, Parcs Canada annoncera son intention et son projet de créer un groupe d'experts qui sera chargé de donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre unique pour le déplacement des personnes dans le parc national Banff.
- Cet effort consistera entre autres en une vaste mobilisation des partenaires autochtones, des intervenants et du public pour élaborer un mandat pour le groupe d'experts et trouver des participants ayant une expertise dans la gestion des aires protégées, le tourisme et la planification des transports.
- En outre, Parcs Canada offrira des possibilités futures de consultation et de mobilisation sur le plan qui sera élaboré en s'appuyant sur les conseils et les recommandations du groupe d'experts.
- Le cadre aboutira à une transformation de la façon dont les gens accèdent au parc et s'y déplacent, et à des options de déplacement des visiteurs qui renforcent l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre et soutiennent les objectifs de Parcs Canada en matière de protection de la biodiversité et des ressources, d'expérience du visiteur, de durabilité et d'authenticité.



PROJET D'USINE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL (ÉNERGIE SAGUENAY PAR GNL QUÉBEC INC.) AU QUÉBEC

ENJEUX

- Les navires de l'usine de liquéfaction de gaz naturel proposée par GNL Québec Inc. à Saguenay, Québec (Projet Énergie Saguenay) ajouteraient de 300 à 400 transits supplémentaires par année dans le fjord du Saguenay. Cette augmentation signifierait la présence d'au moins un méthanier en tout temps dans ou à proximité du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.
- Le fjord du Saguenay est situé dans le parc marin Saguenay-Saint-Laurent qui a été établi conjointement par le Québec et le Canada, avec le soutien du public, en grande partie pour protéger l'habitat essentiel du béluga. Le fjord est un refuge acoustique très important pour la population de bélugas du Saint-Laurent en voie de disparition.
- Le projet est un enjeu polarisant qui a une large couverture médiatique au Québec.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada agit à titre d'expert dans les processus d'évaluation environnementale en cours (fédéral et provincial) pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel proposée. Parcs Canada a exprimé des inquiétudes quant aux effets potentiels d'une augmentation du trafic maritime en lien avec le projet, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, la sécurité publique et la qualité de l'expérience des visiteurs dans le parc marin.
- Dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale, Parcs Canada a indiqué qu'étant donné la précarité de la population de bélugas du Saint-Laurent et l'absence de certitude scientifique, l'Agence prône le principe de précaution dans la gestion des activités pouvant représenter une menace pour le rétablissement des bélugas.
- Parcs Canada a également exprimé des préoccupations concernant les effets cumulatifs des projets de navigation dans le fjord du Saguenay, car les effets combinés des projets peuvent donner lieu à des impacts différents ou plus importants que ceux causés par un projet individuel.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Soixante-dix-sept pour cent (77%) du parc marin est désigné comme habitat essentiel pour le béluga et le parc marin représente trente-sept pour cent (37%) de tout l'habitat essentiel du béluga.
- Parcs Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada travaillent ensemble pour évaluer les options pour accroître la protection des bélugas dans le contexte de l'augmentation de la navigation anticipée tant sur le Saint-Laurent que sur le Saguenay.



- Lors de la création du parc marin en 1998, les gouvernements du Québec et du Canada, avec l'appui du public, se sont engagés à augmenter les niveaux de protection des écosystèmes à des fins de conservation, au profit des générations présentes et futures, tout en encourageant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques fins.



Parcs
Canada

Parks
Canada



PROJET DE CONSERVATION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL PROVINCE HOUSE

ENJEUX

- Le projet de conservation du lieu historique national Province House vise la restauration complète de l'ensemble du bâtiment de 172 ans, berceau de la Confédération et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le financement de la restauration de Province House a été alloué progressivement à mesure que le projet se déroule afin de permettre l'information recueillie pendant que le bâtiment est démonté pour informer les coûts de restauration. Dans une série d'incrémentes, \$ 61 millions de dollars a été alloué pour la préparation du projet et pour la première phase des réparations structurelles. Un communiqué de presse publié le 5 février 2020 a annoncé un financement supplémentaire de 30,7 millions de dollars pour l'achèvement du projet, ce qui porte le financement total à 91,8 millions de dollars. Une demande d'accès à l'information a été présentée par la suite concernant les dépassements de budget. En raison de la pandémie Covid-19, cette demande d'accès à l'information est toujours en cours de traitement.
- Alors que les travaux de conservation au lieu historique national Province House se sont poursuivis tout au long de la pandémie Covid-19, il y a eu une réduction du nombre de personnes travaillant sur place. Par conséquent, l'échéancier de 2022 du projet de conservation du lieu historique national Province House pourrait être affecté, mais en ce moment il est trop tôt pour comprendre entièrement ce que ces retards pourraient être.

POINTS IMPORTANTS

- En raison de la taille et de la complexité du projet, le financement a été attribué de manière progressive. De cette manière, il a été possible d'avoir une meilleure idée de l'envergure du projet au fur et à mesure que les couches du bâtiment ont été enlevées. Cette méthode budgétaire progressive a été dûment portée à la connaissance des intervenants et des médias.
- Les travaux se sont poursuivis tout au long de la pandémie Covid-19, mais la réduction des effectifs pendant la pandémie pourrait entraîner des retards à la date d'achèvement du projet de 2022.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le lieu historique national Province House, siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, appartient à la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est exploité et entretenu par le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Agence Parcs Canada dans le cadre d'un protocole d'accord conclu en 1974.
- Le gouvernement du Canada investit dans la conservation de cette structure historique dans le cadre du Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales et du Programme d'investissement en immobilisations de Parcs Canada, grâce aux fonds prévus au budget de 2017. Ce projet de conservation est géré par Services publics et Approvisionnement Canada au nom de Parcs Canada.
- Le projet de conservation du lieu historique national Province House a débuté en 2015 et devrait s'achever en 2022. Les fonds accordés récemment serviront à terminer les dernières phases du projet, à préparer le bâtiment en vue de sa réoccupation et de son accès au public, ainsi qu'à concevoir de nouvelles manières de faire connaître l'histoire de la Confédération aux visiteurs. Les travaux consisteront également à réinstaller les systèmes électriques et mécaniques du bâtiment, à procéder à la finition intérieure, à garantir la conformité aux codes de prévention des incendies et à améliorer l'accessibilité. La dernière partie du projet, la quatrième phase, sera axée sur la conception, la création et l'installation de nouveaux supports d'interprétation. Au début de 2020, Parcs Canada préparera un plan concernant l'expérience du visiteur pour le lieu historique en consultation avec les principaux intervenants à l'automne 2020.



PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

ENJEUX

- Le premier plan directeur du parc a été déposé au Parlement en 2019 et le regroupement des terres du parc est maintenant terminé à près de 95 %, les terres ayant été transférées progressivement à Parcs Canada par la province de l'Ontario, Transports Canada et plusieurs municipalités locales depuis 2015. Des négociations avec la Ville de Markham sont en cours pour transférer la plupart des terres restantes qui ont été attribuées à Parcs Canada afin de les inclure dans le parc. En août 2019, la ministre McKenna et le maire de Toronto, John Tory, ont annoncé l'emplacement du centre d'accueil du parc sur des terres que le zoo de Toronto a accordées à Parcs Canada pour qu'elles soient incluses dans le parc. Parcs Canada examine actuellement les soumissions obtenues dans le cadre d'appels d'offres en architecture et en génie pour le centre et un vaste programme de mobilisation du public a été lancé avec des partenaires autochtones et communautaires; le centre devrait ouvrir en 2024. Parcs Canada travaille également à la construction d'environ 50 km de nouveaux sentiers, de toilettes et d'autres installations de base dans le cadre de la finalisation de la création du parc. Maintenant que le regroupement des terres est pratiquement achevé, un comité consultatif du parc nommé par le ministre sera mis sur pied d'ici le début de 2021, avec un processus de nomination ouvert aux membres du public.

POINTS IMPORTANTS

- Le parc urbain national de la Rouge, premier parc du genre au Canada, protège le patrimoine naturel, culturel et agricole du pays et se trouve à moins d'une heure de route de 20 % de la population canadienne. Une fois le processus d'établissement terminé, le parc occupera une superficie 23 fois supérieure à celle de *Central Park*, à New York. Il figurera parmi les aires protégées urbaines les plus vastes de la planète.
- Depuis 2012, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le cercle consultatif des Premières Nations dans tous les dossiers qui touchent à l'établissement du parc urbain national de la Rouge et à ses programmes, notamment la conception des sentiers et de l'infrastructure, la remise en état, l'archéologie et les programmes d'éducation.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec une multitude de partenaires communautaires, d'intervenants, de partenaires autochtones, d'agriculteurs du parc, de protecteurs de l'environnement et de résidents à la conception de tous les sentiers et de toutes les infrastructures du parc ainsi que du centre d'accueil, qui est l'élément phare du parc.
- Dans les trois prochaines années, il est prévu qu'un nombre important de nouveaux sentiers, d'agréments pour les visiteurs et de projets de conservation verront le jour,



notamment l'ajout de quelque 50 km de nouveaux sentiers et la plantation de plus de 100 000 arbres et arbustes.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le processus d'établissement du parc urbain national de la Rouge est maintenant parvenu à un stade avancé. Les premiers nouveaux sentiers et les aires de fréquentation diurne du parc ont été inaugurés en 2019 et en 2020 et de nombreux nouveaux sentiers et de nouvelles installations devraient ouvrir au cours des quatre prochaines années.
- En 2017, le gouvernement du Canada a modifié la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* pour faire de l'intégrité écologique la priorité absolue dans la gestion du parc et pour fournir de meilleures garanties aux agriculteurs.
- À cette fin, la ministre responsable de Parcs Canada s'est engagée à signer des baux avec les agriculteurs du parc pour une période pouvant aller jusqu'à 30 ans, afin de leur procurer une stabilité accrue à long terme. Ces baux de longue durée permettent aux agriculteurs de faire des investissements dans des pratiques agricoles durables et de demeurer une importante source d'aliments locaux pour le Grand Toronto.
- Parcs Canada continuera de collaborer avec les agriculteurs afin d'encourager l'élaboration et l'adoption de pratiques agricoles exemplaires, ce qui nous aidera à créer les conditions écologiques souhaitées dans l'ensemble du paysage.
- Le plan directeur du parc urbain national de la Rouge a été déposé le 16 janvier 2019. Pour élaborer ce plan, Parcs Canada a consulté plus de 20 000 personnes et a travaillé en étroite collaboration avec des peuples autochtones, les différents ordres de gouvernement, des protecteurs de l'environnement, des agriculteurs, des résidents et des bénévoles dans le cadre d'un processus de consultations publiques qui figure parmi les plus vastes et les plus importants qu'il ait jamais organisés.
- Le 27 août 2019, le gouvernement du Canada, Parcs Canada et le zoo de Toronto ont annoncé la conclusion d'un accord concernant l'emplacement du futur centre d'accueil du parc. Le bâtiment sera construit sur une parcelle qui, avant d'être ramenée à son état d'origine, faisait partie du terrain de stationnement auxiliaire du zoo de Toronto. Il abritera un centre d'apprentissage, d'orientation et de rassemblement communautaire où étudiants, visiteurs et résidents pourront se renseigner sur le parc urbain national de la Rouge et sur les autres lieux patrimoniaux de Parcs Canada au pays.
- L'intégrité écologique étant désormais enchâssée comme priorité absolue dans la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, Parcs Canada a mis en place un programme très ambitieux de remise en état écologique et de rétablissement d'espèces en péril. C'est dans cette optique que depuis 2014, Parcs Canada a relâché plus de 400 tortues d'espèces menacées dans le parc, a planté plus de 100 000 arbres et arbustes et a créé plus de 80 hectares d'habitat aquatique et forestier.



- La Ville de Toronto est un partenaire important dans l'établissement du parc urbain national de la Rouge et travaille en collaboration avec Parcs Canada sur l'établissement du parc depuis 2012.
- Parcs Canada a travaillé avec la Ville de Toronto pour préserver et sauvegarder un certain nombre de bâtiments patrimoniaux dans la région torontoise du parc national urbain de la Rouge. Parmi ces bâtiments, on peut citer les suivants :
 - **Centre de la faune de Toronto** : Parcs Canada travaille en partenariat avec la Ville de Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région pour aider à trouver un nouveau foyer à long terme dans le parc national urbain de la Rouge pour le Centre de la faune de Toronto (le plus grand hôpital du Canada pour les animaux sauvages malades et blessés). Dans le cadre de ces travaux, Parcs Canada a travaillé avec tous les partenaires pour restaurer le foyer *Meeno-Reesor Homestead* situé au 6461, avenue Steeles Est. Le bâtiment restauré servira de bureau et de base d'opérations provisoire jusqu'à ce qu'une nouvelle installation adjacente puisse être achevée dans les années à venir.
 - **Maison des Pearse** : Parcs Canada a travaillé en étroite collaboration avec la Ville de Toronto pour s'assurer que la maison des Pearse reste toujours un point de repère important et un centre communautaire dans le parc. À cette fin, en créant le parc, Parcs Canada s'est engagé à garantir que le bâtiment restera le siège de la *Rouge Valley Foundation*, un important organisme local d'éducation et de jeunesse.
- Parcs Canada gère 22 bâtiments à caractère patrimonial dans la région torontoise du parc urbain national de la Rouge, dont certaines des dernières fermes et granges actives de la ville de Toronto. D'ici 2025, on estime que Parcs Canada aura investi 3 millions de dollars dans la restauration, l'entretien et la maintenance de certains de ces bâtiments. Les bâtiments sont gérés par Parcs Canada depuis juin 2019, date à laquelle 1 847 hectares de terres dans la région de Toronto ont été transférés à Parcs Canada pour être inclus dans le parc national urbain de la Rouge.
- En outre, le bureau principal de Parcs Canada pour le parc national urbain de la Rouge est situé dans la maison historique Cornell-Campbell au 3620 Kingston Road. Ce bâtiment patrimonial de la ville de Toronto est le fleuron des bureaux de Parcs Canada à Toronto depuis 2013. Bien que son bureau soit situé en dehors du parc national, Parcs Canada a joué un rôle actif dans la commémoration du bâtiment en organisant des événements annuels tels que « Portes ouvertes Toronto » et d'autres événements communautaires importants.



CONSERVATION DU BISON DES BOIS DANS LE PARC NATIONAL WOOD BUFFALO

ENJEUX

- Le 19 décembre 2019, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est arrivé à la conclusion que des menaces imminentes pesaient sur le rétablissement du bison des bois. L'évaluation de ces menaces portait sur le troupeau du lac Ronald et le troupeau de Wabasca dans le Nord-Est de l'Alberta.
- Le parc national Wood Buffalo abrite plusieurs hardes de bisons des bois. Le territoire de la harde du lac Ronald comprend des terres situées dans la partie sud du parc national Wood Buffalo.
- Les menaces imminentes auxquelles la harde du lac Ronald est confrontée sont le risque de contracter deux maladies bovines provenant de bisons malades au parc national Wood Buffalo, ainsi que la perte d'habitat en raison d'activités industrielles proposées. Étant donné que la harde de Wabasca compte moins de 20 bêtes, la récolte non réglementée constitue la menace imminente.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada poursuit ses efforts de conservation et de rétablissement du bison des bois afin de soutenir les buts et les objectifs du programme fédéral de rétablissement de cette espèce. Plus précisément, Parcs Canada définit et évalue les options permettant de contrer le risque de transmission de maladies des hardes de Wood Buffalo aux troupeaux non contaminés.
- Parcs Canada continuera de collaborer avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, autochtones et communautaires pour élaborer et mettre en place des mesures de conservation du bison des bois.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre responsable de Parcs Canada est le ministre compétent en ce qui a trait au bison des bois lorsque l'espèce est présente sur les terres gérées par Parcs Canada. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est le ministre compétent à l'égard des espèces se trouvant ailleurs que sur les terres gérées par Parcs Canada et il dirige l'élaboration du plan de rétablissement du bison des bois.
- Le bison des bois a également été reconnu comme l'une des six « espèces prioritaires » aux termes de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, qui a été approuvée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux en 2018. Cette approche a pour but d'axer les efforts concertés sur des priorités communes afin de maximiser les avantages de la conservation, en ciblant les secteurs, les lieux et les espèces prioritaires.
- De plus, le plan de gestion 2010 de Parcs Canada pour le parc national Wood Buffalo prévoit une réduction des risques de transmission de maladies bovines aux troupeaux de bisons des bois adjacents et exempts de maladie.



PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS (PERI)

ENJEUX

- Fournir une mise à jour sur les paiements en remplacement d'impôts (PERI) pour Parcs Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Les PERI sont le moyen par lequel le gouvernement fédéral offre une contribution financière aux municipalités pour assumer sa juste part des coûts liés à l'administration des propriétés qui lui appartiennent.
- En vertu de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*, Services publics et Approvisionnement Canada continue de déterminer le montant des PERI et de verser des paiements aux municipalités au nom des ministères.
- En retour, le gouvernement fédéral s'attend à recevoir tous les mêmes services que ceux fournis pour une propriété imposable dans une municipalité donnée (p. ex. aqueduc, eaux usées, collecte de déchets, services d'ambulance, inspections sanitaires, etc.).
- Les coûts associés aux PERI continuent d'augmenter en raison de la demande en développement et en infrastructures municipales, de l'augmentation de la valeur des propriétés et de l'inflation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'estimation des PERI pour cet exercice (2019-2020) est de 20 millions de dollars pour les propriétés administrées par l'Agence Parcs Canada.
- À mesure que de nouvelles terres seront acquises par l'Agence, les coûts en matière de PERI continueront d'augmenter, ce qui exercera des pressions financières supplémentaires.



ROUTE TRANSCANADIENNE

ENJEUX

- Fournir une mise à jour de l'état du projet d'élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne pour les tronçons relevant de l'Agence Parcs Canada en Alberta et en Colombie-Britannique.

POINTS IMPORTANTS

- Depuis la création de l'Agence Parcs Canada en 1998, 353,5 millions de dollars en financement supplémentaire ont été versés pour l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne sur 82 km dans le parc national Banff et sur 6 km dans le parc national Yoho. Il reste encore à élargir 97 km de la Transcanadienne dans les parcs nationaux situés en Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, Parcs Canada ne dispose pas du financement nécessaire pour poursuivre le projet d'élargissement de la Transcanadienne au-delà du 31 mars 2021.
- Parcs Canada continue de chercher des occasions de prolonger l'élargissement de la Transcanadienne dans ses parcs situés en Colombie-Britannique. La Province est toujours à faire progresser de nombreux investissements dans l'élargissement de la Transcanadienne le long du corridor de transport commun entre la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et Kamloops.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Il reste encore à élargir 320 km de la Transcanadienne entre la frontière séparant l'Alberta de la Colombie-Britannique et Vancouver. Parcs Canada est le gardien des 97 km de tronçons non élargis de la Transcanadienne (40 km dans le parc national Yoho, 44 km dans le parc national des Glaciers et 13 km dans le parc national du Mont-Revelstoke). Les tronçons de la Transcanadienne encore non élargis se trouvant dans les parcs de l'Agence Parcs Canada sont peu fiables et traversent des terrains extrêmement difficiles, ce qui les expose énormément aux fermetures et aux retards. Bon nombre d'incidents pourraient être entièrement éliminés par des améliorations à la sécurité inhérentes à l'élargissement à quatre voies de la route.
- Parcs Canada a déjà soumis des demandes en 2017 et en 2019 au programme du Fonds national des corridors commerciaux de Transports Canada pour obtenir du financement qui lui permettrait de poursuivre l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne en Colombie-Britannique. Ces demandes ont été rejetées.
- Les coûts d'achèvement du projet d'élargissement de la Transcanadienne dans les parcs nationaux de la Colombie-Britannique sont estimés à environ 1,5 milliard de dollars (370 millions de dollars pour le parc national Yoho, 140 millions de dollars



pour le parc national du Mont-Revelstoke et 1 milliard pour le parc national des Glaciers).

- Les travaux préparatoires (c.-à-d. l'évaluation d'impact, la conception, les consultations) pour l'élargissement des 40 km restants dans le parc national Yoho sont presque achevés, et le projet est donc prêt pour le début de la construction.
- Les investissements prévus au total pour l'élargissement et la remise en état de la Transcanadienne par le gouvernement de la Colombie-Britannique au cours des prochaines années sont estimés à 1,7 milliard de dollars.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

ENJEUX

- Les effets des changements climatiques sur les lieux administrés par Parcs Canada sont complexes, et l'Agence s'est engagée à intégrer dans son travail des mesures d'atténuation et d'adaptation.

POINTS IMPORTANTS

- Les parcs et les aires protégées du Canada font partie d'une « solution naturelle » aux changements climatiques, étant donné que des écosystèmes en santé aident la nature et les gens à s'adapter à ces changements. Ces lieux conservent la biodiversité, protègent les services écosystémiques, relient les paysages, absorbent et stockent le carbone, accroissent les connaissances et la compréhension et inspirent les gens.
- Grâce à des approches écosystémiques à l'atténuation et à l'adaptation, le travail de Parcs Canada offre d'importants avantages qui permettent de faire face aux multiples effets des changements climatiques. Il contribue ainsi non seulement à la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage, mais aussi à la santé et au bien-être de l'être humain.
- Parcs Canada mène d'importantes études dans les aires protégées qui contribuent à notre compréhension des changements climatiques et servent à la détermination de mesures d'adaptation et d'atténuation liées aux changements climatiques, à prendre dans les lieux patrimoniaux protégés.
- Grâce aux 32,2 millions d'hectares de capital naturel des parcs nationaux, les Canadiens bénéficient chaque année de services écosystémiques d'une valeur de 266 milliards de dollars. Ils bénéficient en plus des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'Agence s'efforce de mieux comprendre les répercussions actuelles et futures des changements climatiques et d'améliorer sa capacité d'adaptation grâce à diverses initiatives, notamment :
 - des experts de l'Agence codirigent deux groupes de travail formés de gestionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que de partenaires autochtones, de l'industrie et du milieu universitaire afin d'acquérir et de communiquer les connaissances et les pratiques exemplaires en matière d'intendance des lieux patrimoniaux dans le contexte des changements climatiques;



- Parcs Canada a dirigé l'élaboration d'un cadre d'adaptation pour les parcs et les aires protégées en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- en collaboration avec le Centre canadien des services climatiques, une série de résumés climatologiques a été préparée. Ce travail s'appuie sur une série de rapports régionaux et propres au lieu de Parcs Canada qui résument l'évolution des conditions climatiques dans les lieux patrimoniaux et les effets possibles que pourraient avoir les changements prévus;
- le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et ses partenaires universitaires travaillent de concert à l'évaluation du rétablissement de la végétation des dunes après la tempête tropicale Dorian, afin de mieux comprendre le rétablissement des écosystèmes côtiers à la suite d'événements météorologiques extrêmes;
- l'Agence réalise également des études avec le Service canadien des forêts et d'autres organismes dans le but d'élaborer la série d'Atlas du carbone de Parcs Canada, qui permettra d'évaluer et de cartographier la dynamique du carbone dans les écosystèmes terrestres et aquatiques des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation au Canada.



PATRIMOINE NATUREL

ENJEUX

- Dans le Budget de 2018, le gouvernement du Canada a investi un montant sans précédent de 1,3 milliard de dollars dans une initiative de conservation de la nature appelée *Patrimoine naturel du Canada*. Il s'agit du plus gros investissement dans la conservation de la nature de l'histoire canadienne.

POINTS IMPORTANTS

- L'investissement octroyé dans le cadre de *Patrimoine naturel* aide l'Agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples du patrimoine naturel et culturel du Canada placés sous sa garde.
- Depuis 2018, les efforts soutenus dans la gestion efficace des endroits gérés par l'Agence grâce à l'initiative *Patrimoine naturel* ont permis d'obtenir des résultats concrets en matière de conservation et de réaliser des progrès vers les cibles :
 - En 2020, 86 % des mesures d'intégrité écologique ont été maintenues ou améliorées, ce qui représente une hausse de 4 % depuis 2019. L'Agence est en bonne voie d'atteindre son objectif de 92 % d'ici 2023 et soutiendra les efforts visant à maintenir cette cible;
 - L'Agence continue de préparer des plans d'action visant des espèces multiples propres à un lieu donné pour les espèces en péril et est en voie d'atteindre l'objectif de l'initiative *Patrimoine naturel*, à savoir de mettre en œuvre de 50 % des mesures de rétablissement inscrites aux plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril* d'ici 2023.
- L'Agence a également entamé de nouveaux travaux pour augmenter la connectivité écologique entre les lieux qu'elle gère et d'autres aires protégées et de conservation. Par exemple, depuis le début de l'exercice 2020-2021, plus de 30 initiatives de conservation centrées autour des lieux administrés par Parcs Canada sont en cours afin d'augmenter la connectivité.
- La situation liée à la COVID-19 a permis à de nombreux Canadiens de se rappeler leur amour pour la nature. En s'appuyant sur les assises déjà jetées grâce à l'investissement dans le patrimoine naturel, l'Agence continuera d'améliorer la conservation de la biodiversité et examine comment soutenir l'accès à la nature dans les milieux urbains.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Dans le cadre de l'initiative *Patrimoine naturel*, Parcs Canada a reçu 220,8 M\$ sur cinq ans afin de soutenir la mise en œuvre de celle-ci.



PROJET DE RÉSERVE DE PARC NATIONAL DANS LE SUD DE L'OKANAGAN ET DE SIMILKAMEEN

ENJEUX

- En juillet 2019, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et la Nation Syilx de l'Okanagan ont signé un protocole d'entente pour : 1) la phase de négociation du processus d'entente sur la création d'une réserve de parc national; 2) les limites géographiques provisoires; et 3) la négociation d'une entente d'établissement d'une telle réserve. Depuis l'automne 2020, les activités se concentrent sur la négociation de cette entente d'établissement.

POINTS IMPORTANTS

- La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen protégera un écosystème rare, contribuera à la conservation et à la jouissance de la nature, aidera à sauver les espèces en péril, renforcera la biodiversité, fera progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et préservera les possibilités de poursuite des pratiques culturelles de la Nation Syilx de l'Okanagan.
- Parcs Canada a entrepris des consultations étendues et approfondies auprès des résidents locaux, des intervenants et de tous les Canadiens pour obtenir leur avis sur le projet de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen. Ces précieuses informations serviront à la négociation d'une entente d'établissement entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et la Nation Syilx de l'Okanagan.
- Parcs Canada et ses partenaires s'engagent à continuer de travailler avec les intervenants et les résidents locaux pour tirer parti des possibilités et trouver des solutions aux préoccupations soulevées lors des consultations publiques.
- À mesure que la situation relative à la COVID-19 évolue, le travail sur la réserve de parc national proposée se poursuit grâce à l'utilisation de la technologie permettant les réunions à distance. L'approche et les échéanciers doivent être adaptables.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen chevauche deux circonscriptions fédérales : Okanagan-Sud-Kootenay-Ouest, représentée par le député Richard Canning, NPD, et Central Okanagan-Similkameen-Nicola, représentée par le député Dan Albas, porte-parole du Parti conservateur pour l'environnement et le changement climatique. Bien que le député Canning soit favorable au projet de réserve de parc national, à la connaissance de Parcs Canada, le député Albas n'a pas exprimé d'opinion tranchée.



- Parcs Canada apporte un soutien financier aux bandes indiennes d'Osoyoos et de Lower Similkameen pour continuer à informer et à consulter les membres de leurs communautés respectives, ainsi que pour lancer des programmes pilotes de gardiens.
- Parcs Canada met activement en œuvre les principales recommandations (« Ce que nous avons entendu ») découlant de la consultation de 2019 sur le projet afin d'assurer une communication continue et transparente avec les résidents locaux et de répondre à des préoccupations particulières.
- Parcs Canada, la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations locales (Nation Syilx) sont actuellement en phase de négociation; pour le moment, l'accent est mis sur les questions touchant les Premières Nations et sur l'exploration des moyens permettant à la Nation Syilx et aux systèmes de gestion des terres de Parcs Canada de coexister et de s'informer mutuellement dans le cadre d'une gestion coopérative. Lorsque l'accent sera mis sur d'autres dispositions relatives à la gestion des terres, notamment le pâturage, la gestion de l'eau, l'accès par hélicoptère, l'exploitation minière et la modification des limites géographiques, etc., les représentants appropriés et les intervenants concernés seront informés des progrès réalisés et participeront aux discussions.
- Parcs Canada continue à communiquer les informations nécessaires et à tenir les collectivités au courant des progrès réalisés. Par exemple, le gestionnaire de projet de Parcs Canada fournit des mises à jour trimestrielles au district régional d'Okanagan-Similkameen, ainsi qu'aux maires et conseils des collectivités environnantes, depuis le 17 septembre 2020.
- Une lettre aux propriétaires fonciers locaux approuvée par le comité directeur tripartite Parcs Canada-B.C. Parks-Première Nation d'Okanagan a été distribuée à la mi-août. Elle réaffirme par écrit les engagements contenus dans le protocole d'entente de juillet 2019 signé par les ministres et les chefs et fournit des informations à jour générales sur le processus de négociation.



PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU FEU DE PARCS CANADA

ENJEUX

- En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, Parcs Canada est responsable de la gestion de l'activité des feux de végétation sur l'ensemble des terres fédérales relevant de sa compétence. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité par le biais de son programme national de gestion du feu.
- L'Agence Parcs Canada est le seul organisme fédéral qui dispose de moyens opérationnels de gestion des incendies de forêt. À titre d'intendant d'une superficie de 350 195 km² de terres de la Couronne fédérale au Canada englobant plusieurs lotissements urbains prestigieux, comme Banff, Jasper et Waterton, elle a le devoir de se préparer et d'intervenir pour lutter contre les incendies de forêt et les risques connexes.
- Parcs Canada fournit régulièrement des ressources de gestion du feu en vue d'aider les provinces, les territoires et les gouvernements internationaux par l'entremise du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC).

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada est fière d'avoir envoyé des membres de son équipe de gestion du feu en Australie plus tôt cette année et plus récemment, aux États-Unis, pendant la période de feux dévastateurs qu'ont connue ces derniers. Dans le cadre de l'intervention canadienne, 13 membres de l'équipe de Parcs Canada ont été déployés en Australie et 25 membres de l'équipe sont récemment rentrés au pays après avoir aidé à combattre les incendies de forêt le long de la côte ouest des États-Unis.
- Parcs Canada collabore avec d'autres ministères pour faire progresser la gestion durable du feu et renforcer notre capacité à comprendre et à gérer les incendies afin de renforcer la résilience des parcs nationaux face aux effets des changements climatiques.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le programme de gestion du feu de Parcs Canada comporte quatre objectifs :
1) atténuer les risques d'incendies de forêt, et contrôler et gérer les incendies pour protéger les éléments de valeur menacés; 2) maintenir le rôle des incendies en tant que processus écologique naturel; 3) se tenir prêt à intervenir en cas de feux de forêt; et 4) permettre à Parcs Canada de s'acquitter de ses obligations envers les organismes partenaires.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des gouvernements étrangers, des universités, des organismes sans but lucratif et des entreprises du secteur privé pour se préparer et intervenir en cas d'incendie de forêt, ainsi que pour mieux comprendre,



prévenir et gérer les risques de plus en plus importants. Parcs Canada est également membre du CIFFC, qui coordonne le partage des ressources allouées à la lutte contre les incendies de forêt au Canada et à l'échelle internationale.

- En raison des changements climatiques, les incendies de forêt se sont intensifiés, se propagent plus rapidement et durent plus longtemps, compromettant davantage la sécurité et la sûreté de la population canadienne, de l'activité économique et des infrastructures essentielles. Le Canada, y compris Parcs Canada, est confronté à des difficultés en matière de ressources et de capacité pour affronter les incendies de forêt, car leur fréquence et les dommages causés augmentent.



RAVAGEURS FORESTIERS DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

ENJEUX

- Les ravageurs forestiers d'origine étrangère ou indigène se trouvent dans de nombreux parcs nationaux. Certains d'entre eux tuent une grande quantité d'arbres et peuvent donc avoir une incidence sur l'intégrité écologique, les espèces en péril, la sécurité des visiteurs et du personnel ainsi que les ressources culturelles et de l'infrastructure.

POINTS IMPORTANTS

- Les éclosions d'insectes indigènes sont un élément du cycle naturel des forêts qui contribue au renouvellement et à la diversité de celles-ci, notamment dans les régions boréales. Cependant, les changements climatiques ont augmenté l'étendue et la gravité des éclosions d'insectes forestiers tels que le dendroctone du pin ponderosa ou la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'Agence Parcs Canada intervient sur ces éclosions en travaillant avec des partenaires pour atténuer les risques importants posés aux visiteurs, au personnel et aux infrastructures des parcs ainsi qu'aux localités à proximité.
- Les ravageurs forestiers étrangers, comme le puceron lanigère de la pruche, ne font pas partie du cycle naturel des forêts. Parcs Canada applique une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée, soit une initiative globale qui vise à limiter les populations d'espèces indésirables ou les dommages causés par celles-ci, par un ensemble de mesures de prévention, de surveillance et de contrôle (biologique, mécanique ou chimique).

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le dendroctone du pin ponderosa a envahi le parc national Jasper lorsque la barrière géoclimatique de l'est de cet insecte a été franchie en 2006 et en 2009. L'espèce s'est alors établie dans les forêts de pins tordus latifoliés et de pins gris de l'Alberta. Au parc national Jasper, les temps froids survenus en 2019 et en 2020 ainsi que la baisse d'habitats disponibles ont fait chuter les populations de dendroctone du pin ponderosa, ce qui a ramener l'insecte au taux de population d'avant l'éclosion. Le 8 octobre 2020, on a annoncé l'octroi d'un financement de 6,9 M de \$ pour aider les parcs nationaux des Rocheuses (Banff, Jasper, Kootenay et Yoho) à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa, y compris à diminuer les risques de feu de forêt dans les communautés et les environs de celles-ci (programme Intelli-feu).
- Alors qu'une éclosion de tordeuses des bourgeons de l'épinette menace de se produire sur la côte ouest de Terre-Neuve, la direction du parc national du Gros-Morne participe à des discussions avec la province et le Service canadien des forêts relativement à la nécessité de mener une stratégie d'intervention précoce dans le parc



et aux conditions de sa réalisation.

- Le parc national et lieu historique national Kejimikujik collabore avec des partenaires pour ralentir la propagation du puceron lanigère de la pruche et réduire les dégâts causés par l'insecte. Depuis sa détection en Nouvelle-Écosse, l'Agence Parcs Canada a mis en œuvre plusieurs mesures. De plus, elle compte investir 1,4 M \$ sur cinq ans pour soutenir davantage les efforts déployés pour protéger les forêts de pruches du Canada se trouvant au parc national et lieu historique national Kejimikujik.



DENDROCTONE DU PIN PONDEROSA

ENJEUX

- Le 8 octobre 2020, on a annoncé un financement de 6,9 millions de dollars pour aider les parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay et Yoho) à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa, y compris la réduction des risques d'incendie de forêt à l'intérieur et aux environs des localités.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada réitère son engagement à l'égard de la gestion du dendroctone du pin ponderosa dans les parcs nationaux et continue de collaborer avec le gouvernement de l'Alberta, Ressources naturelles Canada, les administrations municipales et d'autres intervenants afin d'atténuer les risques économiques, sociaux et environnementaux connexes.
- Compte tenu du financement récemment annoncé, l'Agence augmente le nombre de mesures d'atténuation mises en œuvre pour gérer les répercussions qu'engendre le dendroctone du pin ponderosa et les risques d'incendie connexes, et pour améliorer la santé écologique des écosystèmes de nos forêts.
- Ce travail est en cours. Plus précisément, l'Agence :
 - travaille en partenariat avec la municipalité de Jasper, et élargit la portée du programme Intelli-feu afin de réduire les risques d'incendie qu'occasionnent les arbres tués par les dendroctones du pin ponderosa;
 - conclut des contrats de travail collaboratif (avec Parcs Canada) pour l'enlèvement des arbres dangereux dans deux grands terrains de camping du parc national Jasper;
 - a déjà entrepris, en collaboration avec le Forum des Autochtones du parc national Jasper, l'élaboration d'un plan d'action pour réduire les risques d'incendie dans l'aire culturelle du parc Jasper;
 - a procédé à des travaux d'ingénierie pour développer d'autres méthodes d'extinction des incendies et de protection contre les incendies pour les localités concernées des parcs nationaux (p. ex. systèmes d'extinction d'incendies à volume élevé).

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le parc national Jasper surveille et gère la situation depuis la première apparition du dendroctone du pin ponderosa dans le parc en 1999.
- Selon des recherches récentes, la progression de l'infestation a probablement été ralentie par les mesures de contrôle mises en place. En outre, les longues vagues de



Parcs
Canada

Parks
Canada



froid des hivers de 2019 et de 2020 ont permis de limiter davantage les populations de dendroctone du pin ponderosa. Bien que ces résultats de recherche soient utiles, il reste beaucoup de travail à faire pour atténuer les effets du dendroctone du pin ponderosa, particulièrement dans les forêts entourant les localités qui se situent à l'intérieur des limites des parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay, et Yoho), ainsi que celles qui sont adjacentes aux forêts provinciales vulnérables aux infestations.



TABLE RONDE DU MINISTRE 2020 SUR PARCS CANADA

ENJEUX

- Tous les deux ans, le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada tient une table ronde nationale dont l'objectif est de consulter des Canadiens et Canadiennes qui s'intéressent au travail de l'Agence. La Table ronde du ministre 2020 a débuté le 8 octobre et pendant neuf jours des petites séances virtuelles se sont déroulées avec des intervenants. Du 19 au 30 octobre 2020, la population canadienne était invitée à faire part de leurs points de vue sur un portail de consultation en ligne à parlonsdeparcscanada.ca (Parlons de Parcs Canada).

POINTS IMPORTANTS

- Tous les deux ans, le ministre responsable de Parcs Canada organise une table ronde pour discuter du travail de l'Agence avec les Canadiens et Canadiennes intéressés. En 2020, la table ronde du ministre s'est tenue du 8 au 30 octobre.
- Les cinq sujets suivants ont été les principaux sujets de discussion de la table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada.
 - Parcs urbains : Parcs Canada, en tant que catalyseur de la conservation urbaine, et permettant l'accès à la nature et à la culture dans les collectivités.
 - Diversité, inclusion et accessibilité : Parcs Canada, en tant que partenaire et chef de file en matière d'inclusion, de diversité, d'accessibilité et de réconciliation dans les lieux protégés et patrimoniaux.
 - Couloirs écologiques : L'établissement de liens entre les lieux protégés pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.
 - Réconciliation par la conservation : Leadership autochtone en matière de conservation, utilisation traditionnelle et aires protégées et de conservation autochtones.
 - Protection de notre patrimoine culturel : Faire progresser la protection législative pour le patrimoine bâti du gouvernement fédéral.
- La participation à la Table ronde du ministre 2020 a été très bonne et le dialogue enrichissant. En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre doit répondre aux recommandations de la table ronde du ministre dans un délai de 180 jours.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Selon l'article 8.1 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada doit organiser une table ronde tous les deux ans afin de recueillir les commentaires des Canadiens et Canadiennes sur les questions dont Parcs Canada est responsable. La dernière table ronde s'est tenue en janvier 2017 et la réponse de la ministre a été publiée en mai 2018.



- La table ronde du ministre a commencé avec un petit nombre d'intervenants clés du 8 au 16 octobre 2020, avec lesquels ont eu lieu de courtes discussions thématiques animées par vidéoconférence, dirigées par le ministre et les secrétaires parlementaires Duguid et Schiefke ainsi que par le président et directeur général de Parcs Canada, Ron Hallman. Du 19 au 30 octobre 2020, la population canadienne a été invitée à participer à la table ronde au moyen d'une plateforme de consultation en ligne sur le site parlonsdeparcscanada.ca (Parlons de Parcs Canada point CA).



BAISSE DES REVENUS LIÉS AUX VISITEURS EN 2020 (1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE)

(Toutes les données datent du 17 octobre 2020)

ENJEUX

- L'Agence Parcs Canada a enregistré une baisse des revenus durant l'été et au début de l'automne 2020 en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les voyages et le tourisme au Canada. Dans certaines régions, notamment celles où des bulles ont été mises en place, le taux de fréquentation a été très faible. Le nombre de visiteurs internationaux a chuté de façon spectaculaire et les visiteurs nationaux ont souvent choisi des activités peu coûteuses, comme la fréquentation diurne.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada enregistre une baisse des revenus en raison de la COVID-19 depuis le début de l'année. La fréquentation a été élevée dans de nombreux endroits, mais d'autres parties du pays ont constaté une baisse marquée des visites. En outre, les ajustements apportés aux services aux visiteurs de Parcs Canada ont eu pour effet de réduire le nombre d'expériences payantes en 2020 afin de réduire au minimum les risques liés à la COVID-19.
- Actuellement, on estime que les revenus liés aux visiteurs de Parcs Canada ont diminué de 62 % par rapport à 2019 (31 millions de dollars jusqu'au 30 septembre 2020 contre 82 millions de dollars pour la même période en 2019).
- La baisse des revenus liés aux visiteurs dépend de nombreux facteurs qui se recoupent, notamment, mais pas exclusivement :
 - la diminution du nombre total de visites;
 - la fermeture ou l'ouverture retardée de certains lieux de Parcs Canada;
 - l'offre modifiée dans de nombreux endroits de Parcs Canada (par exemple, heures d'ouverture réduites, accès limité aux bâtiments/attractions, disponibilité réduite du camping, programmation et services limités);
 - l'élimination des voyageurs internationaux à haut rendement en raison de la fermeture des frontières;
 - une forte dépendance à l'égard des visiteurs locaux à la journée (en raison des restrictions de voyage, de l'inquiétude du public concernant les cas dans les différentes régions);
 - le montant important des remboursements liés aux réservations de terrains de camping (en raison de la fermeture des frontières) et à la couverture des frais d'annulation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Lorsque l'Agence Parcs Canada a repris ses activités pendant la pandémie de COVID-19, son but premier était de fournir aux Canadiens un accès sécuritaire aux



espaces extérieurs et aux bienfaits qu'ils procurent pour la santé et le bien-être sans augmenter les risques que pose le coronavirus pour les visiteurs, les employés et tous les Canadiens. La reprise des activités dans les lieux de Parcs Canada a également contribué à soutenir l'industrie touristique canadienne en attirant les Canadiens vers des destinations dans tout le pays.

- Le principe opératoire de base de Parcs Canada pour la reprise des activités était d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité des employés, des visiteurs et des Canadiens. Autrement dit, Parcs Canada a dû adapter ou modifier son offre, ce qui devait se répercuter sur les revenus gagnés.
- Certes, Parcs Canada a subi une importante perte de revenus en 2020-2021, mais un sondage national mené auprès des Canadiens ayant visité des parcs nationaux, des lieux historiques et des aires marines de conservation au cours de l'été 2020 a révélé un large soutien aux efforts de l'Agence.
 - 87 % des visiteurs ont choisi de visiter l'endroit parce qu'ils le considéraient comme sécuritaire;
 - 84 % des visiteurs étaient satisfaits des mesures mises en place pour la santé et la sécurité;
 - 82 % des visiteurs ont estimé que la réouverture des parcs/lieux a apporté un sentiment de retour à la normalité;
 - 80 % ont déclaré que la réouverture était importante pour leur santé mentale.



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE À PARCS CANADA

ENJEUX

- En janvier 2020, pour la première fois depuis 2008, Parcs Canada a procédé à des rajustements de ses tarifs. Ces modifications ont été apportées dans le cadre de la mise en œuvre, par l'Agence, de la *Loi sur les frais de service* de 2017. Tous les tarifs ont été augmentés de 2,2 % pour tenir compte de l'inflation. De plus, les droits d'entrée ont été mis à jour dans 21 lieux de Parcs Canada en fonction des améliorations apportées à l'offre d'expériences aux visiteurs.

POINTS IMPORTANTS

- La *Loi sur les frais de service* de 2017 prévoit une plus grande transparence de l'établissement et de l'administration des frais de service dans les ministères et organismes fédéraux. Il faut également améliorer le recouvrement des coûts lorsque les services apportent un avantage largement privé aux particuliers ou aux entreprises. La législation exige en outre un rajustement périodique des tarifs pour tenir compte de l'inflation selon l'indice des prix à la consommation.
- L'Agence Parcs Canada a augmenté tous les tarifs de 2,2 % le 1^{er} janvier 2020 pour tenir compte de l'inflation. Elle a également augmenté les droits d'entrée dans 21 parcs et lieux historiques en fonction des améliorations apportées à l'offre d'expériences aux visiteurs. Il s'agit des premières augmentations des droits d'entrée de Parcs Canada depuis plus de dix ans.
- Les tarifs de Parcs Canada sont très raisonnables et offrent un bon rapport qualité-prix aux Canadiens. L'Agence réinvestit tous les revenus provenant des droits d'entrée dans les activités. Plus de 20 % du budget de fonctionnement de Parcs Canada proviennent des revenus tirés des droits et frais applicables. Pour offrir des services et des expériences de grande qualité aux Canadiens, un recouvrement raisonnable des coûts, tout en étant abordable pour les particuliers et les familles, est nécessaire, en ce qui concerne les services payants.
- Parcs Canada a mené une consultation nationale sur les tarifs en 2019. Aucun rajustement n'a encore été effectué à l'issue de cette consultation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada administre plus de 3 500 différents tarifs qui tombent sous le coup de la *Loi sur les frais de service*. Il s'agit des droits d'admission et des frais d'hébergement, des frais d'éclusage, des services municipaux, des licences d'exploitation et de divers permis.



- La structure des droits d'entrée de Parcs Canada est fondée sur le niveau de service offert à chaque endroit. Les niveaux de service sont fondés sur le nombre d'heures qu'un visiteur passerait normalement sur place, et sur la variété des programmes, services et installations mis à la disposition des visiteurs.



OCCUPATION DU TERRAIN DE CAMPING DU LAC AUDY AU PARC NATIONAL DU MONT-RIDING

(Toutes les données datent du 30 octobre 2020)

ENJEUX

- M. Wesley Bone, membre de la Première Nation ojibway de Keeseekoowenin (PNOK), occupe actuellement une partie du terrain de camping du lac Audy dans le parc national du Mont-Riding sans le soutien de sa collectivité ou de la Coalition des Premières Nations ayant des intérêts dans le parc national du Mont-Riding. Sa collectivité ne reconnaît pas sa revendication en tant que chef héréditaire Okanase.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada s'est engagé à mettre en place un réseau de parcs nationaux et de lieux patrimoniaux nationaux qui prend en compte et respecte les droits des peuples autochtones, et qui honore leurs contributions, leurs cultures et leurs relations avec la terre et l'eau.
- Depuis ces derniers mois, un membre de la Première Nation ojibway de Keeseekoowenin [OH-JIB-WAY de KEY-SEE-KOO-WAY-NIN] occupe une partie du terrain de camping du lac Audy dans le parc national du Mont-Riding.
- Parcs Canada travaille avec toutes les parties afin de trouver une solution constructive à ce problème pour la personne, pour nos partenaires autochtones, pour les résidents du parc et pour les dizaines de milliers de Canadiens qui profitent du Mont-Riding chaque année.
- La zone du lac Audy reste accessible aux visiteurs, y compris l'enclos à bisons, le barrage du lac Audy, les aires de pique-nique, les sentiers de randonnée, et le lac est ouvert à la pêche, à la navigation de plaisance et à l'observation de la faune. Elle peut également être utilisée à des fins de cérémonies traditionnelles pour les peuples autochtones et leurs partenaires.
- Les Anishinabes de la région du mont Riding entretiennent des liens culturels profonds au lac Audy. Parcs Canada apprécie et respecte le lien qu'ils entretiennent avec la terre et les eaux du parc national du Mont-Riding depuis des temps immémoriaux. Parcs Canada et la Coalition des Premières Nations ayant des intérêts dans le parc national du Mont-Riding collaborent pour faciliter et encourager l'utilisation et la jouissance de la région du lac Audy à des fins culturelles et rituelles.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- M. Bone occupe une partie du terrain de camping du lac Audy depuis plusieurs mois. La région est populaire auprès des visiteurs et des résidents locaux. Le public comprend mal que le site soit occupé et utilisé par des groupes autochtones depuis au



moins 4 000 ans. Parcs Canada collabore avec M. Bone et ses alliés autochtones pour remédier à la situation. Les partenaires autochtones ne reconnaissent pas le statut de M. Bone. L'Agence communique régulièrement avec les résidents et les visiteurs du parc.



INCIDENCES SUR LE TOURISME ET L'ÉCONOMIE

ENJEUX

- Parcs Canada est l'un des plus gros fournisseurs nationaux d'expériences touristiques au Canada et apporte d'importantes contributions à l'économie du Canada.

POINTS IMPORTANTS

- Les lieux patrimoniaux sont les pierres angulaires de l'industrie touristique canadienne. Le parc national Banff, le sentier de la Côte-Ouest (dans la réserve de parc national Pacific Rim), la piste Cabot (dans le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton) et les fortifications de Québec comptent parmi les destinations touristiques les plus emblématiques du Canada.
- Les sites de Parcs Canada attirent des millions de visiteurs chaque année et sont d'importants moteurs économiques de collectivités partout au Canada. Ils contribuent à créer et à maintenir des emplois et des entreprises à l'échelle locale dans des centaines de collectivités partout au Canada. En 2017-2018, les sites de Parcs Canada ont apporté 4,1 milliards de dollars au produit intérieur brut et soutenu plus de 40 000 emplois à la grandeur du pays.
- Les voyages et le tourisme ont été fortement touchés par la pandémie de COVID-19. Après une brève suspension des services aux visiteurs, Parcs Canada a amorcé la réouverture des parcs et des lieux historiques nationaux le 1^{er} juin 2020. Cette réouverture a permis à 13,4 millions de Canadiens et Canadiennes d'accéder en toute sécurité à des lieux naturels et culturels et a également contribué à soutenir d'innombrables petites entreprises touristiques dans tout le pays qui dépendent des visiteurs de Parcs Canada.
- Parcs Canada se prépare pour la prochaine saison hivernale et pour le printemps et l'été 2021, et travaillera en étroite collaboration avec l'industrie du tourisme pour aider à atténuer les effets de la COVID-19 sur le secteur.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'industrie touristique du Canada a été durement touchée par la pandémie de COVID-19. On estime que le nombre d'emplois est passé de 739 000 en 2019 à 430 000 en septembre 2020. L'industrie a connu une baisse des revenus évaluée à 61 %, et une reprise complète n'est pas prévue avant 2023 ou 2024.
- Toutes les régions ont souffert de la même manière, mais certaines composantes du secteur, comme les hébergements et les événements commerciaux, ont été plus touchés et ont subi une baisse de 82 % et 87 % de leurs revenus respectivement. Dans les lieux patrimoniaux, le tourisme a contribué à soutenir le secteur, mais les séjours de plus de 24 heures ont diminué, de 35 % à Banff et de 45 % aux chutes Niagara, par exemple. Cependant, les visiteurs dépensent moins, même dans les destinations



Parcs
Canada

Parks
Canada



intérieures populaires, et Banff et Niagara ont enregistré une baisse de revenus évaluée à 70 % par rapport à l'année dernière.



L'EMPLOI DES JEUNES À PARCS CANADA EN 2020

ENJEUX

- L'Agence Parcs Canada emploie plus de 2 000 jeunes dans les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation dans tout le Canada, chaque année. Durant l'été 2020, en raison des ajustements qu'a exigés la pandémie de COVID-19 et des ressources limitées, moins d'un millier de jeunes ont travaillé dans les lieux gérés par Parcs Canada.
- L'Agence Parcs Canada, qui participe à la Stratégie emploi et compétences jeunesse, est déterminée à employer des jeunes. Elle emploie des jeunes dans les régions urbaines, rurales et éloignées dans tout le Canada. Elle emploie un certain nombre de jeunes qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, entre autres les jeunes autochtones et les jeunes racialisés.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada est l'un des principaux employeurs de jeunes du gouvernement fédéral. Elle emploie plus de 2 000 jeunes par an dans des régions urbaines, rurales et éloignées du Canada.
- Au cours des quatre dernières années, elle a employé en moyenne 2 200 jeunes par an. Toutefois, en 2020, l'emploi des jeunes a baissé par rapport aux années précédentes, en raison des ajustements, que Parcs Canada a dû apporter à ses activités en raison de la pandémie de COVID-19 et de la réduction des ressources consacrées à l'emploi des jeunes.
- L'Agence s'est engagée à favoriser l'emploi des jeunes et à aider les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à la progression professionnelle. Elle emploie des jeunes autochtones, des jeunes racialisés, des jeunes en situation de handicap et des jeunes qui se sont heurtés à des obstacles à l'éducation et à l'avancement professionnel. L'Agence Parcs Canada offre aux jeunes un cheminement de carrière dans une grande variété de professions.
- Au 30 septembre 2020, l'effectif à temps plein de Parcs Canada comptait 1 279 employés de moins de 30 ans, ce qui représente 19 % de l'effectif total.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Parcs Canada emploie des jeunes dans une grande variété de professions. Au cours des quatre dernières années, le financement de l'emploi des jeunes est venu de trois sources : le budget de services votés de l'Agence (environ 1 100 jeunes), le programme Jeunesse Canada au travail (environ 200 jeunes) et la Stratégie emploi et compétences jeunesse (emplois verts – entre 500 et 1 300 jeunes). La Stratégie emploi



et compétences jeunesse n'a été que partiellement renouvelée en 2020-2021 et le financement de Parcs Canada n'a pas été inclus dans le renouvellement.

- Parcs Canada a également participé au programme des occasions d'emploi pour les jeunes. Le Secrétariat du Conseil du Trésor dirige ce projet pilote et son but est de soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi. De juin 2019 à juin 2020, sept jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi répondant à l'indicateur NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) ont été recrutés à des postes CR-04 au sein de l'Agence.



REGROUPEMENT DE LA COLLECTION SOUS LA GARDE DE PARCS CANADA

ENJEUX

- Le gouvernement du Canada investira 66 millions de dollars pour la construction d'une installation à vocation particulière à Gatineau, au Québec, en vue d'y regrouper la collection nationale d'objets archéologiques et historiques sous la garde de Parcs Canada, actuellement conservée à cinq emplacements différents.

POINTS IMPORTANTS

- Le regroupement de la collection d'objets archéologiques et historiques dans un seul emplacement favorise une conservation et une gestion durables de la collection. À l'heure actuelle, environ 60 pour cent de la collection est menacée en raison d'un manque de contrôles de sécurité et de contrôles environnementaux appropriés.
- La collection sera conservée dans un environnement de classe A¹, où elle sera classée de façon systématique, gérée et surveillée par une équipe nationale de spécialistes de la collection, de la conservation et de la restauration.
- Parcs Canada poursuit sa collaboration avec les nations autochtones concernées, dans le but de trouver des moyens concrets et pratiques d'accroître leur accès à la collection. À l'heure actuelle, il a établi des relations avec 44 nations autochtones.
- Parcs Canada travaillera en collaboration avec d'autres groupes d'intervenants, comme les musées, pour trouver des moyens novateurs de présenter et de partager la collection.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En 2012, le gouvernement du Canada a décidé de regrouper les installations existantes dans une seule nouvelle installation à vocation particulière construite à Gatineau, au Québec. Cette installation représente le moyen le plus durable d'assurer la sécurité, la conservation et la gestion de la collection. Services publics et Approvisionnement Canada a confirmé dans son rapport d'analyse des investissements de 2015 qu'il s'agit du meilleur rapport qualité-prix, ce qui a été réaffirmé en 2019.
- En raison de leur âge, cinq des installations auraient nécessité un investissement important pour leur permettre de respecter les normes de conservation et de sécurité requises. Au printemps 2020, la partie de la collection qui était conservée à l'installation de Cornwall a été déplacée vers l'installation de Parcs Canada située sur la route Sheffield, à Ottawa. Les autres objets se trouvent actuellement à Winnipeg, à Québec (deux emplacements), à Ottawa et à Dartmouth.
- Un terrain à Gatineau a été acheté à Bibliothèque et Archives Canada en janvier 2018 pour 405 000 \$. Les consultants en conception Moriyama and Teshima Architects et

¹ Environnement à température stable et humidité contrôlée, permettant des variations graduelles.



NFOE Architectes ont été engagés en janvier 2018 et le travail de conception s'est achevé à l'automne 2019. À l'été 2020, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres qui s'est clos en octobre 2020. Les soumissions sont en cours d'évaluation, et la construction devrait être amorcée vers la fin de 2020. Selon le calendrier de construction, le déménagement de la collection devrait pouvoir se faire d'ici 2023-2024.

- Les communautés autochtones sont préoccupées par le déménagement des objets autochtones des emplacements régionaux actuels vers la nouvelle installation. Dans l'ensemble, les discussions avec les communautés autochtones se sont révélées positives.
- En 2017, Parcs Canada a décidé de prolonger le bail de Dartmouth (qui expire en 2029), car il s'agit d'un bâtiment spécialisé. L'objectif était d'atténuer les pressions sur l'installation située au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. La collection conservée à Louisbourg sera transportée à Dartmouth et sera intégrée à la collection nationale. Les besoins en matière d'entreposage au-delà de 2029 seront évalués ultérieurement.



DIVERSITÉ, INCLUSION ET COMMÉMORATION HISTORIQUE

ENJEUX

- Parcs Canada est déterminé à soutenir la diversité et l'inclusion par la mise en œuvre du Programme national de commémoration historique ainsi que par la poursuite des programmes d'interprétation et d'autres initiatives d'histoire publique de l'Agence.

POINTS IMPORTANTS

- Nos lieux historiques nationaux témoignent du patrimoine riche et varié de notre pays, et offrent aux Canadiens la possibilité d'en apprendre davantage sur notre histoire diversifiée.
- Parcs Canada reconnaît le besoin de s'assurer que le Programme national de commémoration historique et tous ses autres programmes d'histoire publique reflètent mieux la diversité qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Diverses initiatives ont été entreprises pour que les Canadiens puissent voir le reflet de leurs communautés et d'eux-mêmes dans la commémoration de personnes, de lieux et d'événements qui revêtent un intérêt national et dans l'interprétation des lieux administrés par Parcs Canada.
- Plus particulièrement, notre gouvernement s'est engagé à créer un réseau national de lieux patrimoniaux naturels et culturels qui soulignent la contribution des peuples autochtones, leur histoire et leur culture, et qui respectent la relation spéciale qu'ils entretiennent avec les terres et les eaux de leurs territoires traditionnels.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En juin 2019, Parcs Canada a publié *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019*. Ce nouveau cadre vise à faciliter l'élaboration d'un système plus inclusif de désignations historiques nationales. Par la mise en œuvre du cadre, Parcs Canada favorise un plus vaste éventail d'histoires qui reflète la diversité des voix, des perspectives et des expériences de l'histoire du Canada ainsi que l'intégration de l'histoire, des valeurs et des pratiques de la mémoire autochtones à la commémoration et à la présentation du patrimoine et de l'histoire à Parcs Canada.
- L'approche et les principes décrits dans *Le cadre pour l'histoire et la commémoration* offrent à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et au gouvernement du Canada une méthode cohérente pour l'analyse et la révision des désignations historiques controversées et pour le renforcement de la diversité et de l'inclusion au sein des programmes d'histoire publique. Ce travail en cours aidera Parcs Canada à faire connaître les aspects de l'histoire du Canada qui revêtent un intérêt national et à favoriser diverses perspectives sur le passé du pays grâce à une



expérience du visiteur plus pertinente et à une interprétation publique accrue des sujets historiques.

- De plus, Parcs Canada poursuit la revue et la mise à jour de ses politiques et de ses pratiques en matière de patrimoine culturel afin de favoriser l'inclusion de voix et de perspectives variées ainsi que l'élimination des obstacles potentiels.
- Dans le cadre du Programme national de commémoration historique, 39 désignations mettent actuellement l'accent sur des sujets liés à l'histoire des Noirs, dont quatre sujets ont été annoncés le 31 juillet 2020. En voici d'autres exemples.
 - Le Lieu historique national du Canada Africville (désigné en 1997) est un lieu de commémoration pour la communauté noire d'Halifax. Pendant plus d'un siècle, les Canadiens noirs se sont établis dans ce quartier d'Halifax, où ils ont bâti une communauté indépendante centrée sur la religion et la famille. Lors de la vague des rénovations urbaines des années 1960, Africville a été rasé, et les habitants ont été relogés en réponse aux protestations de la collectivité. Africville est devenu un symbole durable de la lutte permanente des Afro-Canadiens pour défendre leur culture et leurs droits. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1763
 - Le personnage historique national Kathleen « Kay » Livingstone (désignée en 2011) a fait avancer la cause des femmes noires canadiennes. Cette activiste remarquable a fondé la Canadian Negro Women's Association en 1951 et elle a été la force motrice du premier Congrès national des femmes noires du Canada en 1973. Sans relâche, elle a combattu les préjugés et promu l'égalité entre personnes de toute origine. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=13024
 - Le personnage historique national de Portia May White (désignée en 1995) était une contralto acclamée sur la scène mondiale et elle a eu une carrière remarquable. Ses débuts à Toronto et à New York dans les années 1940 ainsi que ses récitals en Amérique du Nord et du Sud et dans les Antilles ont suscité la fierté de tous les Canadiens. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1713
 - Le personnage historique national de Harry Winston Jerome (désigné en 2009) était un exceptionnel athlète de haut niveau et comptait parmi les hommes les plus rapides au monde pendant les années 1960. Par la suite, ce coureur de vitesse de Vancouver a grandement contribué à l'essor et à la promotion du sport amateur et de la culture physique au Canada. Sa détermination, son courage et sa persévérance demeurent un sujet de fierté pour les Afro-Canadiens et une source d'inspiration pour les Canadiens. https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=12543



REFLÉTER LA DIVERSITÉ DU CANADA DANS LES PARCS NATIONAUX, LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX ET LES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION

ENJEUX

- Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à l'ensemble de la population canadienne, et l'Agence Parcs Canada est déterminée à s'assurer que tous peuvent profiter de ces endroits sans obstacles.
- L'Agence Parcs Canada s'est engagée à faire connaître les lieux patrimoniaux du Canada à l'ensemble de la population canadienne et elle offre des programmes ciblés dont le but est d'atteindre les Canadiens et Canadiennes des régions urbaines, les Canadiens et Canadiennes de diverses origines, les Canadiens et Canadiennes en situation de handicap et la jeunesse canadienne.

POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada offre un large éventail de programmes conçus pour inciter un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes aux origines et capacités diverses à profiter des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.
- Le programme d'initiation au camping de Parcs Canada a atteint plus de 100 000 personnes en 2019, et il a permis d'initier d'innombrables familles aux joies de la nature et de l'histoire dans les villes, les villages, les parcs et les lieux historiques nationaux. Ce programme est offert dans tout le Canada en collaboration avec des organisations communautaires et d'autres partenaires. Il vise à donner aux Canadiens et Canadiennes de toutes origines et capacités les moyens d'accéder aux bienfaits que procure la nature pour la santé et le bien-être.
- Les programmes de diffusion externe de Parcs Canada, y compris les partenariats avec des organisations comme l'Institut pour la citoyenneté canadienne, aident à faire connaître les parcs et les lieux historiques nationaux du Canada aux nouveaux Canadiens et aux Canadiens et Canadiennes, quelles que soient leurs origines et leurs capacités. Les programmes de sensibilisation des jeunes de Parcs Canada sont offerts dans 25 campus universitaires et collégiaux partout au Canada, et les jeunes ambassadeurs de Parcs Canada sont en contact avec les jeunes Canadiens et Canadiennes dans les collectivités d'un bout à l'autre au Canada et sur des plateformes numériques.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Depuis 2011, Parcs Canada met en œuvre une stratégie pluriannuelle appelée *Dans la mire* pour atteindre de nouveaux publics et faire connaître les parcs et l'histoire aux



Canadiens et Canadiennes là où ils vivent. Cette initiative contribue à diversifier la fréquentation des lieux de Parcs Canada, à faire participer les jeunes et à susciter un plus grand intérêt pour la conservation naturelle et culturelle aux quatre coins du pays.

- En 2019, l'Agence est entrée en contact avec plus d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes par l'intermédiaire de programmes de diffusion externe en milieu urbain et du programme d'initiation au camping, comme il est mentionné dans son Cadre ministériel des résultats. Dans les années à venir, l'Agence Parcs Canada s'attend à dépasser ce chiffre, car elle a accru ses efforts de mobilisation pour atteindre les Canadiens et Canadiennes là où ils travaillent, vivent et se divertissent.



RAPPORT DU COMITÉ ENVI ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LA CONSERVATION DES BIENS PATRIMONIAUX FÉDÉRAUX

ENJEUX

- Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), en 2017, et le vérificateur général, en 2018, ont tous deux souligné que le gouvernement du Canada ne protège et ne conserve pas adéquatement ses lieux patrimoniaux.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du programme des édifices fédéraux du patrimoine, du programme fédéral d'archéologie et des programmes visant principalement le patrimoine bâti.
- Parcs Canada a déjà pris de mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité ENVI en 2017 et par le vérificateur général en 2018.
- Parcs Canada a été invité à envisager l'élaboration d'une loi exhaustive pour la désignation et la protection des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral pour s'assurer que ces lieux puissent être appréciés par les Canadiens des générations présentes et futures en les reliant à leur histoire et en favorisant leur fierté.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

À l'automne 2017, le Comité ENVI a déposé son rapport, *Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*, dont les 17 recommandations vont au-delà de la protection et de la préservation des lieux historiques administrés par le gouvernement du Canada. Le Comité ENVI a recommandé l'introduction d'une nouvelle loi et le renforcement des mesures politiques afin de protéger les lieux historiques et les ressources archéologiques. Le Comité a aussi recommandé d'accroître le financement pour le Programme national de partage des frais ainsi que pour l'intégration des voix et des perspectives autochtones dans tous les aspects liés aux lieux historiques désignés par le gouvernement fédéral, y compris leur désignation et leur protection.

En novembre 2018, le vérificateur général du Canada a déposé au Parlement le rapport intitulé *La conservation des biens patrimoniaux fédéraux*. Les constatations présentées dans le rapport sont les suivantes : Parcs Canada n'a pas un portrait complet du nombre d'édifices patrimoniaux sous sa responsabilité et de leur état, il ne peut assurer la conservation de tous ses édifices patrimoniaux désignés et il établit les priorités en fonction des ressources disponibles afin de déterminer quelles propriétés seront entretenues, conservées et surveillées régulièrement.

Parcs Canada a déjà pris des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité ENVI en 2017 et par le vérificateur général en 2018. En voici quelques exemples :



- la mise en œuvre de la révision de l'approche de désignation des édifices fédéraux du patrimoine;
- la création d'un Comité consultatif informel de conservation des lieux patrimoniaux chargé de surveiller l'état de la conservation du patrimoine au Canada;
- la collaboration avec les partenaires autochtones pour la révision des politiques et des pratiques relatives au patrimoine culturel et pour l'établissement de nouvelles manières de raconter leur histoire dans les lieux de Parcs Canada, au moyen d'initiatives de recherche, de perfectionnement et de présentation.

Depuis décembre 2019, Parcs Canada travaille à l'élaboration d'une proposition législative portant sur la désignation et la protection des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.

Parcs Canada travaille aussi avec d'autres ministères pour renforcer la conservation des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral. Par exemple, à titre de responsable fédéral des programmes du patrimoine bâti et d'archéologie, Parcs Canada a contribué à l'examen de la *Politique sur la gestion des biens immobiliers* du Secrétariat du Conseil du Trésor.



INTENDANCE AUTOCHTONE

ENJEUX

En collaboration avec les groupes autochtones, Parcs Canada cherche à concrétiser la réconciliation au moyen d'initiatives d'intendance autochtone.

POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada travaille avec les peuples autochtones pour faire avancer les priorités d'intendance et de conservation du patrimoine naturel et culturel.
- Parcs Canada préconise une approche d'intendance autochtone adaptée aux droits, aux priorités et aux ambitions de ses partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les initiatives d'intendance autochtone sont intégrées dès les débuts des projets. Par exemple, les programmes de gardiens sont élaborés dès le début du processus d'établissement. Voici d'autres exemples d'intendance en action à Parcs Canada :
 - trente endroits de Parcs Canada ont un conseil d'administration ou une entente de gestion coopérative avec les peuples autochtones;
 - cinq programmes de gardiens sur place offrent diverses formes de soutien aux opérations du parc ainsi que des formations et des possibilités de carrière pour les peuples autochtones dans la gestion de terres situées dans leurs territoires traditionnels;
 - une initiative coopérative intergouvernementale cherche à contrôler la population excessive de cerfs mulets et de daims dans la réserve de parc national des Îles-Gulf;
 - Parcs Canada collabore durablement avec les groupes autochtones pour soutenir les activités traditionnelles de récolte de plantes pour des usages médicinaux et traditionnels;
 - le savoir autochtone est intégré aux activités de conservation, comme le Plan directeur de Gwaii Haanas : Terre, mer et gens 2018 et l'initiative courante de protection et de soutien au rétablissement de l'épaulard résident du sud en collaboration avec le peuple Salish du littoral et les Premières Nations Nuuchahnulth;
 - Parcs Canada travaille de concert avec les groupes autochtones situés près des endroits qui relèvent de lui pour créer des débouchés économiques, par exemple dans le projet de piste polyvalente Upscheek tashee en cours de développement dans la réserve de parc national Pacific Rim.
- Dans le cadre de la Table ronde du ministre sur Parcs Canada 2020, les peuples autochtones, et les Canadiens en général, ont été invités à faire part de leur opinion sur les mesures additionnelles que Parcs Canada pourrait prendre afin de soutenir le leadership autochtone en matière de conservation et d'intendance dans les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation.



CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Parcs Canada administre plus de 90 % des terres fédérales, dont la quasi-totalité fait partie des terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones. Parcs Canada œuvre présentement au sein des territoires traditionnels d'environ 300 communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Des programmes de gardiens de longue date sont en place dans la réserve de parc national Pacific Rim ainsi que dans la réserve de parc national, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine hāïda Gwaii Haanas. De nouveaux programmes de gardiens sont en place dans la réserve de parc national Thaidene Nene, l'aire marine de conservation Tallurutiup Imanga et le lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*. Les gardiens autochtones assument depuis des générations les responsabilités d'intendants des terres et des plans d'eau dans ces endroits.

- Les peuples autochtones sont les intendants de leurs territoires ancestraux depuis des temps immémoriaux. À titre du plus important gestionnaire de territoires domaniaux, Parcs Canada fait progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en veillant à ce que ces les responsables de ces endroits soutiennent la possibilité pour les Autochtones de continuer leurs pratiques sur le territoire, offrent des débouchés économiques aux communautés autochtones locales et prennent des décisions en collaboration avec les Autochtones et dans le respect de leurs droits, de leurs responsabilités et de leur savoir.
- L'approche de Parcs Canada concernant l'intendance autochtone donne suite aux appels à l'action lancés par les peuples autochtones et à l'engagement du gouvernement du Canada d'établir une relation renouvelée, ancrée dans les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Le rapport de 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, *Agir dès aujourd'hui : établir des aires protégées pour l'avenir du Canada*, recommandait au gouvernement du Canada de poursuivre les objectifs communs de conservation et de réconciliation avec les peuples autochtones dans les aires protégées nouvelles et existantes, y compris dans les aires protégées autochtones.



LABORATOIRES CANADA : GROUPE SCIENTIFIQUE DES SCIENCES DU PATRIMOINE CULTUREL

ENJEUX

- Le Budget de 2018 débloquait 2,8 milliards de dollars pour la phase 1 de Laboratoires Canada, à compter de 2018-2019. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un plan de 25 ans visant à reconstruire les laboratoires fédéraux et à rassembler les scientifiques fédéraux et les installations scientifiques de l'ensemble de la fonction publique pour faire progresser la recherche interdisciplinaire.
- Le groupe scientifique des sciences du patrimoine culturel est l'un des cinq groupes de la phase 1 de cette initiative. Il regroupera les services de conservation de Parcs Canada, l'Institut canadien de la conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine dans un nouvel établissement scientifique ultramoderne axé sur la conservation.

POINTS IMPORTANTS

- Le regroupement de ces services scientifiques pour le patrimoine culturel donnera naissance au plus important centre d'expertise sur la conservation du patrimoine culturel au Canada. En outre, cela favorisera et mettra de l'avant l'excellence scientifique, la collaboration ainsi que le leadership national et international dans le but d'améliorer la compréhension, la préservation et la conservation des lieux, des objets et des collections historiques.
- Le groupe réalisera des gains sur les plans des biens immobiliers, de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et de l'infrastructure scientifique, grâce à la colocation, à la collaboration et au partage de l'espace, des instruments scientifiques et des outils technologiques.
- Le groupe collabore actuellement avec le bureau de Laboratoires Canada pour définir de quelle manière ses composantes travailleront ensemble. Il œuvre également à l'élaboration d'un programme fonctionnel pour orienter la conception de la nouvelle installation.

CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- La phase 1 de Laboratoires Canada (anciennement l'Initiative fédérale sur l'infrastructure des sciences et de la technologie), menée par Services publics et Approvisionnement Canada, a été approuvée par le Cabinet en novembre 2018. Elle comprend cinq groupes. Les ministères partenaires des groupes de la phase 1 seront regroupés dans des installations scientifiques de calibre mondial pendant cinq ans.
- Dans le cadre de cette initiative, le groupe scientifique des Sciences du patrimoine culturel a mis sur pied un petit bureau de gestion de projet pour appuyer les équipes du groupe. Le bureau de projet est sous la supervision d'un comité de directeurs



généraux qui relève du comité de sous-ministres coprésidé par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada et le sous-ministre du Patrimoine canadien. Le ministère du Patrimoine canadien et Parcs Canada ont activement participé à tous les aspects de l'initiative, sur les plans des activités et de la gestion.

- À ce jour, l'équipe du groupe a élaboré un Plan pour les sciences, qui a été examiné par la conseillère scientifique en chef du gouvernement du Canada et par un groupe d'experts. Ce plan décrit les possibilités de collaboration scientifique, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. Dans le cadre de la programmation fonctionnelle, le groupe a terminé la conception du plan directeur et prévoit maintenant cerner les détails relatifs au programme fonctionnel. Ce travail orientera la conception de l'installation scientifique du groupe et, finalement, sa construction.
- Avec la participation du groupe, Laboratoires Canada a procédé à une analyse fondée sur des données probantes détaillée des emplacements possibles pour le groupe dans la région de la capitale nationale. Cette analyse est terminée, et quatre emplacements ont été présentés au Comité des sous-ministres sur les sciences en vue d'une recommandation d'emplacement au ministre de Services publics et Approvisionnement Canada. Le groupe attend une décision sur l'emplacement de l'installation sous peu.